

ABONNEMENTS :

Édition Quotidienne : CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Édition Hebdomadaire : CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

LE DEVOIR

On et Administration : 81, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL. TÉLÉPHONES : ADMINISTRATION : Main 7461 RÉDACTION : Main 7460

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS !

EN L'HONNEUR DE LOUIS VEUILLOT

EN MARGE DE "L'HISTOIRE DU CANADA"

UNE PRÉFACE DE M. HANOTAUX

Il entre dans l'ordre des idées que j'exprimais l'autre jour — l'importance des études historiques — de signaler le mérite de l'ouvrage poursuivi par M. Hector Garneau : la réédition de l'histoire du Canada, de son aïeul, F.-X. Garneau.

Ce n'est pas seulement un acte de piété filiale ; c'est plus qu'un service rendu à ses compatriotes ; c'est un exemple salutaire donné à la jeunesse canadienne.

Au lieu de jouir en égoïste des avantages qui lui ont permis d'échapper au joug du fonctionnarisme, M. Garneau s'est appliqué à faire fructifier, par le travail et par l'étude, l'héritage intellectuel que son père et son grand-père lui ont légué. Puis, cet exemple entraînant d'autres jeunes Canadiens-français à poursuivre de fortes études et à consacrer leurs talents et leurs loisirs au progrès intellectuel et moral de leurs compatriotes!

M. Garneau n'a pas été forcé de s'éloigner de son foyer et des traditions familiales pour trouver et suivre sa voie. Son père, M. Alfred Garneau, n'eut pas, comme lui, l'avantage de pouvoir s'affranchir des chaînes du fonctionnarisme. Mais il sut échapper à l'ankylose qui en résulte trop souvent. Toute sa vie, il conserva sa liberté intellectuelle, le goût des choses de l'esprit et la pratique du travail intelligent.

L'exemple de son grand-père, l'historien, fut encore plus fécond. Rien n'est plus touchant que la détermination soudaine de ce jeune clerc de notaire, qui, à la suite d'une dispute d'étudiants, entreprend de prouver que son pays et sa race ont une histoire, que cette histoire est belle, féconde, pleine d'enseignements. Et ce qui est plus admirable encore que la conception de ce dessein, c'est la persévérance et l'énergie qu'il apporte, jusqu'à sa mort, à l'exécution et au parachèvement de son oeuvre.

M. Garneau a été bien inspiré en relatant cette anecdote dans l'introduction qui présente aux lecteurs de France et du Canada cette nouvelle édition de l'oeuvre de son aïeul. Elle assure à Garneau un titre de plus à la reconnaissance des Canadiens-français et des Français de France.

A nos compatriotes, elle démontre que non seulement par son oeuvre, mais par sa vie tout entière, Garneau fut un professeur d'énergie et de dignité nationales. Elle enseigne que la manière la plus efficace de combattre les préjugés de ceux qui ignorent le Canada français, c'est de le raconter consciencieusement.

Aux Français d'outremer, ce souvenir topique, comme le travail même de l'historien, est propre à inspirer des réflexions salutaires. Il leur prouve à quel point ils avaient failli à leur devoir en laissant tomber dans l'oubli, en France et à l'étranger, l'histoire de la Nouvelle-France.

"Jamais les Français n'étudieront assez l'histoire du Canada", dit, avec raison, M. Hanotaux, dès le début de la préface que M. Garneau a eu la bonne fortune d'obtenir de l'éminent historien de Richelieu. Cette étude leur est nécessaire, tout d'abord, pour le motif qu'indique M. Hanotaux : "Au moment où la France vient de fonder un nouvel empire colonial, elle doit se remémorer sans cesse les erreurs et les fautes qui ont amené la perte de ses colonies au XVIIIe siècle." Elle est également salutaire pour donner aux Français d'aujourd'hui une juste notion de ce que les Français d'autrefois avaient fait.

La réaction est faite, en France, contre la théorie stupide, inventée et répandue par les doctrinaires de la Révolution, que la France n'a fait d'oeuvres vraiment nationales qu'après 1789. L'étude de l'histoire du Canada est éminemment propre à rétablir la vérité sur la puissance d'expansion et la force constructive de la race française, sous tous les régimes politiques.

Sur ce point, le témoignage de M. Hanotaux, ministre de la République, est significatif. S'il n'hésite nullement à condamner, comme tout le monde, les aberrations du gouvernement de Louis XV, qui entraînaient la perte des Indes et du Canada, il atteste la beauté et la fécondité des efforts antérieurs, qui assurèrent la fondation des colonies françaises. Il démontre que Richelieu — l'homme d'Etat de ses prédilections — eut la conception nette et forte des avantages qui résulteraient à la France de l'expansion coloniale.

Il est plus sévère pour Colbert — trop, à mon avis. Sans doute, Colbert songeait avant tout aux bénéfices immédiats que la métropole pouvait tirer des colonies. Mais n'était-ce pas la France, mais en Angleterre également? Et, au fond, la même pensée n'existe-t-elle pas encore aujourd'hui, à Londres comme à Paris, en dépit de l'évolution dans les formules et les procédés administratifs?

La différence radicale de la situation géographique des deux pays, avec les conséquences multiples et lointaines qui en découlent, permettent à l'Angleterre, ou plutôt aux colons et aux négociants anglais, de travailler à l'expansion coloniale avec beaucoup plus d'ampleur et d'efficacité que les Français. Les autorités britanniques, Chatham surtout, surent comprendre tout l'avantage que l'Angleterre trouverait à supprimer la rivalité de la France, sur les mers et au delà des mers. Mais que la plupart des hommes d'Etat anglais aient eu une conception plus large et moins égoïste que celle de Colbert du rôle des colonies, de leurs besoins particuliers, des aspirations légitimes de leurs habitants, c'est fort douteux. Il fallut la révolution américaine pour leur ouvrir les yeux; et ce n'est que longtemps après, et très lentement, qu'ils firent profiter le Canada et les autres possessions anglaises des fruits de la dure leçon que leur avaient enseignée les révoltés des treize colonies anglo-américaines.

Il est également indéniable que Colbert appliqua au Canada, dans une large mesure, les méthodes centralisatrices et autoritaires qui caractérisent le gouvernement de Louis XIV; mais il n'en eut pas moins le mérite de faire subir au régime féodal, dans son application à la colonie, des modifications profondes qui témoignent de son intelligence des besoins nouveaux du pays. Il fit des seigneurs les initiateurs forcés du défrichement et les alliés naturels de la population. Il empêcha la naissance des abus qui amèneraient le bouleversement social en France. On pourrait presque dire qu'il eut l'intuition de l'avènement de la démocratie en Amérique.

Le régime seigneurial et paroissial qu'il mit à la base de l'organisation de la colonie a résisté à la conquête. Cet organisme constituait la meilleure sauvegarde de la population française contre les tentatives d'assimilation pratiquées par les gouverneurs anglais.

Les Français d'aujourd'hui, ceux du moins qui regrettent la perte de l'ancien empire colonial de la France, peuvent reprocher à Colbert de n'avoir rien fait pour détruire les préjugés et les notions faussées qui entraînaient, au siècle suivant, l'abandon du Canada et des Indes.

Mais, aux yeux des Canadiens, qui présentent la conservation de leur caractère propre, de leurs traditions, du patrimoine moral hérité de la France, infiniment plus que le lien politique qui les unissait à la métropole, Colbert reste l'un des bienfaiteurs du Canada français.

Un autre point sur lequel il convient de réformer la tradition historique, acceptée sans réserve au temps de Garneau et longtemps après lui — et M. Hanotaux ne semble pas l'écarter — c'est la légende de l'abandon volontaire du Canada par le gouvernement français, en 1759. On peut juger sévèrement la politique qui a déterminé la guerre de Sept Ans; mais il est injuste de soutenir qu'en se jetant dans le conflit déterminé par les prétentions rivales de Frédéric et de Marie Thérèse sur la Silésie, les gouvernements de la France sacrifièrent de coeur leur empire colonial. Le ministre de la marine, Machault, soutint énergiquement, contre les partisans de la guerre continentale, la thèse de Richelieu sur l'importance de la conservation et du développement des colonies. A ses résistances, d'Argenson opposa surtout un motif de nécessité : l'impossibilité pour la France de se tenir à l'écart d'un conflit européen.

Même après les désastres successifs des armes françaises, sur terre

et sur mer, le gouvernement de Choiseul ne se désintéressa pas du sort de la Nouvelle-France. Le maréchal de Belle-Isle, qui avait remplacé d'Argenson à la guerre, et Berryer, successeur de Machault à la marine, avaient préparé un projet de descente en Angleterre. Incapables d'envoyer des secours importants à Montcalm, ils lui enjoignirent de se cramponner fût-ce à une épave de la colonie, afin de leur fournir un prétexte de réclamer la rétrocession du pays tout entier, au cas où leur plan d'attaque contre l'Angleterre réussirait.

Sans doute, le projet échoua lamentablement — comme avait échoué la tentative deux fois avortée de Philippe II, cent soixante-dix ans plus tôt. Mais le succès ou l'insuccès ne donnent pas la mesure des intentions.

Sur tous ces faits, M. Chapais, dans son Montcalm, a jeté une lumière nouvelle et décisive. Ils sont plus probants, à mon avis, que la boutade attribuée à la marquise de Pompadour et à beaucoup d'autres : "Quand le feu est à la maison, on ne court pas aux écuries."

Ce qui serait peut-être plus difficile à établir, par exemple, c'est que l'opinion générale, en France, fut plutôt du côté de Choiseul, de Belle-Isle et de Berryer, que de l'avis de la marquise. L'opinion, à cette époque, était quelquefois milliers, ou plutôt quelques centaines de gens, dominés par les philosophes et les beaux esprits. Je crains fort que le mot sur les "écuries" ne fit meilleure fortune dans ce monde-là que le projet de descente en Angleterre.

Henri BOURASSA.

ARTS ET METIERS

Le Conseil des Arts et Manufactures demande à la Ville une subvention annuelle de \$5,000. L'oeuvre qu'il poursuit mérite à tous les points de vue que la municipalité l'aide. C'est la seule école d'arts et métiers que nous ayons à Montréal, car elle est conçue et administrée sous un principe différent de l'École Technique.

A cette dernière en effet, outre que les matières des cours ne sont pas les mêmes, il faut être élève régulier pour suivre l'enseignement. Un jeune homme ou une jeune fille qui travaille pendant toute la journée à l'atelier ou au magasin ne peut y entrer comme élève.

Les classes du Conseil des Arts et Manufactures sont spécialement destinées à ceux qui veulent compléter leurs connaissances spéciales et qui n'ont que la soirée à leur disposition. Elles comprennent le dessin à main levée, le solfège, le modelage, la lithographie, la peinture d'enseignement, la plomberie, l'ébénisterie, toutes choses qui ne sont pas enseignées à l'École Technique du gouvernement ni au Montreal Technical School, sous le contrôle de la commission scolaire protestante. L'enseignement y est gratuit, puisqu'on remet à l'élève le dollar d'inscription qu'il dépense au secrétariat, dès que ses absences ne dépassent pas un certain nombre.

A Montréal, le conseil municipal accorde \$40,000 par année à l'École Technique, \$5,000 par année à la Montreal Technical School, mais il ne donne pas un sou au Conseil des Arts et Manufactures, quand les villes de la province où il donne des cours gratuits lui donnent en échange, gratuitement, des salles chauffées et éclairées.

On n'a qu'à visiter le Monument National à certaines heures de l'après-midi et surtout dans la soirée, pour se rendre compte du nombre de jeunes gens qui suivent les cours du conseil. Nos commissaires, s'ils y vont, se conviendront qu'ils ne sauraient mieux placer l'argent des subventions. Nous appuyons la requête du Conseil des Arts et Manufactures, sachant pour avoir vu souvent les classes, qu'elle mérite toute l'attention du bureau administratif.

Fred. PELLETIER.

A TOUT SEIGNEUR TOUT HONNEUR

L'attitude maintenue par les commissions scolaires catholiques au sujet de l'inspecteur protestant dans les écoles, soulève actuellement des récriminations. Plusieurs catholiques de langue anglaise accusent ouvertement les Canadiens-français de commettre, vis-à-vis de l'Etat, un injustifiable bris d'autorité et affirment que cette intransigence causera la ruine du système des écoles séparées. Ces coreligionnaires prétendent de plus que le système actuel avec l'inspecteur protestant qu'il comporte, est satisfaisant.

Cette opinion, heureusement, n'a pas toujours prévalu. Si on consulte l'histoire on verra que l'élément catholique de langue anglaise créa, à l'époque de la Confédération, le précédent d'insubordination sur lequel les commissions scolaires, en majorité françaises, ont droit de s'appuyer aujourd'hui.

M. J. G. Hodgins, historiographe, nous dit : "In October 1865, the inspector appointed to the eastern part of Upper Canada was refused permission to inspect the register of pupils names, and the record of their attendance, at the Roman Catholic Separate School in Kingston.

"The same objection was made by Archbishop Lynch in Toronto late in 1871, and he addressed the

following letter on the subject to the Chief Superintendent of Education :

"To our great amazement we find that our Separate Schools are visited by the inspectors of the Common Schools. We take this occasion to protest against this intrusion, as it is contrary to the spirit of the Law establishing Separate Schools; and we will be obliged to give notice to the Trustees not to receive those visits: not that we are afraid of them, but we do not want their interference."

(Traduction)

En 1865 on refusa à l'inspecteur (protestant) en charge de la partie Est du Haut-Canada le droit de consulter le registre contenant la liste des noms et de l'assistance des élèves à l'école séparée de Kingston.

L'archevêque Lynch, à Toronto, s'y objecta aussi. Tard en 1871, il communiqua la lettre suivante à ce sujet au surintendant de l'Instruction Publique :

A notre grand étonnement nous constatons que les inspecteurs protestants des écoles publiques visitent nos écoles séparées. Nous sommes l'occasion pour protester contre cette intrusion, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la loi qui réglemente les écoles séparées. Nous ne serons contraints d'avertir les commissaires de ne plus recevoir ces visiteurs, non que nous les craignons, mais parce que nous ne voulons pas leur intervention.

(Hodgins History of Separate Schools, p. 188.)

Il semble, d'après ces citations et sur la lecture de ce "nous ne voulons pas de leur intervention" de l'archevêque Lynch, que l'école séparée, sur la foi des tremblements de nos jours, allait disparaître. Toutefois, elle existe encore.

On avait l'épidémie plus chatouilleux en matière religieuse dans ce temps, voilà la différence !

Waldo GUERTIN.

Toronto, 25 novembre 1913.

UNE LETTRE DE M. MONK

On sait l'intérêt que M. Monk a toujours porté à la question de l'immigration. L'ancien ministre des Travaux publics continue de regarder ce problème comme l'un des plus graves qui puissent s'imposer à l'attention des Canadiens.

Il a bien voulu écrire à M. Georges Pelletier, à ce propos, une lettre fort importante, que nous publierons demain et qui paraîtra en tête de la brochure de notre distingué collaborateur.

L'immigration canadienne sera mise en vente demain, au prix de quinze sous l'exemplaire, \$1.50 la douzaine, plus les frais de port (2 sous l'exemplaire, 25 sous la douzaine). Conditions spéciales pour des quantités plus considérables. S'adresser à l'auteur, aux bureaux du Devoir, 71a rue Saint-Jacques.

POUR VEUILLOT

Le R. P. Louis Lalande donnera d'ici quelques jours toute une série de conférences sur Louis Veillot. Il parlera demain soir à l'Assomption, dimanche soir à Ottawa, et le 9 décembre, aux Trois-Rivières. Le lendemain, 10 décembre, le P. Lalande parlera à Québec.

PAS "MODERNE"

Mlle Wilson a tenu à faire insérer dans la formule de l'office religieux célébré à son mariage la promesse d'obéissance à son mari. Certaines "progressistes" vont la trouver bien peu "moderne".

DEMAIN : Un second article de M. Bourassa sur "Les opinions de Garneau."

BILLET DU SOIR.

UN BEAU PRECHE

Le pasteur Reid est opposé à l'enseignement bilingue dans la province de Québec. Et il ne nous l'envoie pas dire; il le déclare hautement au temple St. Matthew.

Les ennemis de la langue française avaient accoutumé de la poursuite de leur haine dans les provinces où elle est parlée par une infime minorité. M. Reid, lui, l'attaque dans son château-fort même. On pourrait croire, à première vue, que c'est là faire preuve de courage; mais ce n'est que faire montre d'ignorance.

Pour qui possède, en effet, quelques notions sur ce pays, le fait est constant que si la province de Québec est bilingue, c'est que, fidèles au pacte de la Confédération, nous tolérons qu'on y enseigne l'anglais. Mais M. Reid, homme subtil dans son ignorance, ne préche pas l'assimilation de ce pays, mais l'enseignement de la langue anglaise, aux émigrants, parce que, dit-il, ce serait, constatant qu'on enseigne déjà deux langues, commencer à réclamer le droit d'y apprendre le leur.

Celui qui a quelques clartés sur l'histoire de ce pays aperçoit tout le gros d'un comparaison entre notre race, qui a colonisé cette province, et celles qui viennent maintenant s'y fixer.

Et celui qui a quelques lueurs de bon sens ne songerait pas un instant à proposer en exemple au Canada, comme l'a fait M. Reid, l'Union américaine qui a réalisé l'unité de la langue. C'est là une parfaite ineptie, et il suffit de la signaler à des gens d'intelligence moyenne pour qu'ils en mesurent toute la profondeur.

Et pour couronner un aussi beau préche, il ne manquait plus qu'une sottise; et le pasteur Reid a eu garde de l'oublier: "Ce pays, a-t-il dit, ce pays n'est pas assez grand pour avoir deux langues."

On pourrait rétorquer que deux langues sont à l'aise dans des pays infiniment plus petits que la province de Québec. Mais à quoi bon discuter? Il est toujours ridicule de s'appesantir sur l'évidence. Du reste, le lecteur sait de longue date que ce n'est pas le pays qui est trop petit pour avoir deux langues, mais bien certains esprits qui sont trop étroits.

Léon LORRAIN.

L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE

COURS DE SOCIOLOGIE DU R. P. EMILIE PLANTIER, S. J.

Demain matin à 10 heures précises, à l'Université Laval, le R. P. Plantier donnera sa Xe conférence aux membres du clergé sur le sujet suivant :

- LES SOURCES DES OEUVRES : a) Retraites fermées. b) Groupements de jeunesse : 1) Ecoles et patronages. 2) Collèges et A. C. J. C. 3) La formation : piété, étude action. 4) L'avenir : facteurs sociaux.

Ce soir, à huit heures, dans la même salle de l'Université Laval, le P. Plantier donnera son dernier cours au monde du travail. Il y traitera du "groupement religieux, ressort de toute activité féconde". On est pré d'être exact à l'heure indiquée.

COURS DE PUERICULTURE

Judi, le 27 courant, à 4 hres p. m., aura lieu la deuxième conférence sur les soins à donner aux enfants par M. le docteur Masson. Les dames et les jeunes filles qui désirent suivre ces cours sont priées de se rendre au Dispensaire de l'Hôpital Sainte-Justine, rue de Lorimier, 1107.

Programme du IIe cours : Allaitement maternel. — Préjugés et objections. Pourquoi la mère doit-elle nourrir son enfant. Incidents au cours de l'allaitement maternel.

L'HISTOIRE DE L'ART

A huit heures, ce soir, dans la salle des promotions de l'Université Laval, aura lieu la troisième conférence sur l'histoire de l'art, donnée par M. J.-B. Lagacé. Le conférencier parlera de la Renaissance en Espagne. Les maîtres El Greco, Ribera et Zurbaran feront l'objet d'une étude toute spéciale.

EN DEUXIEME PAGE

Lire la lettre de Québec — discours du budget, par M. Jean Dumont.

Un immense auditoire, réuni sous la présidence de Mgr. l'Archevêque de Montréal, célèbre le centenaire du grand écrivain

Mgr. Bruchési lit le bref du Pape à M. François Veillot et dit: Voici notre réponse à ceux qui nous demandent le pourquoi de cette fête

L'AUDITOIRE ACCLAME LES DEUX CONFÉRENCIERS: M. EDOUARD MONTPETIT ET LE R. P. L. LALANDE

Devant une salle littéralement remplie, dont les applaudissements répétés ont souligné les nombreux passages enlevés des conférenciers, se sont célébrés, hier soir, à l'Université Laval, les grandes fêtes commémoratives du centenaire de la naissance de Louis Veillot, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Bruchési.

Remarqués aux premiers rangs des invités NN. SS. G. Gauthier et J. G. L. Forbes M. le chanoine G. Dauth, vice-recteur de l'Université, MM. les abbés A. Harbour, chanoine de l'archevêché, Emile Chartier, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, L. Groulx, professeur au collège de Valleyfield, le R. P. Plantier, S. J., de l'Action Sociale Populaire, de Reims, M. Gauthier, professeur de littérature à la Faculté des Arts de l'Université, ainsi que plusieurs autres professeurs des principales institutions de la ville et de l'étranger et un nombreux clergé régulier et séculier.

Aussitôt après l'entrée, dans la salle, de NN. SS., ainsi que des deux conférenciers, M. Edouard Montpetit et le R. P. Lalande, S. J., salués par le prélude de Cavalleria Rusticana.

M. Montpetit débute en ces termes: Lorsque, Monseigneur, vous m'avez fait l'honneur de me demander cette conférence, je ne connaissais guère de Louis Veillot que l'admirable article de Jules Lemaître. J'avais lu, au hasard d'une bibliothèque, les "Coulueurs" et le délicieux "Corbin et d'Aubecourt"; les "Pensées", substance de l'oeuvre de l'illustre écrivain et quelques pages des "Mélanges" où j'avais essayé d'apprécier sa manière. Tout cela est déjà très loin. Je savais l'influence qu'exerça Louis Veillot et la place qu'il occupa parmi les prosateurs du XIXe siècle. Je connaissais ses luttes et pourtant je ne le connaissais pas lui-même, parce que j'ignorais sa vie. C'est assez le sort des moralistes d'être ainsi méconnus. Aussi bien apparaît-il encore à plusieurs d'entre nous comme un soldat de la foi, luttant infatigable et irréductible contre l'adversaire. Cependant, il ne fut pas que cela. Il a d'autres titres à notre admiration et à notre sympathie. La vie ne l'a pas épargné. Il eût été un homme. Et beaucoup l'aimèrent mieux ainsi.

M. Montpetit parle de Veillot intime, du journaliste et de l'artiste. — Il analyse sa correspondance et dit son courage.

UN PELERINAGE A BOYNES

M. Montpetit débute en ces termes: Lorsque, Monseigneur, vous m'avez fait l'honneur de me demander cette conférence, je ne connaissais guère de Louis Veillot que l'admirable article de Jules Lemaître. J'avais lu, au hasard d'une bibliothèque, les "Coulueurs" et le délicieux "Corbin et d'Aubecourt"; les "Pensées", substance de l'oeuvre de l'illustre écrivain et quelques pages des "Mélanges" où j'avais essayé d'apprécier sa manière. Tout cela est déjà très loin. Je savais l'influence qu'exerça Louis Veillot et la place qu'il occupa parmi les prosateurs du XIXe siècle. Je connaissais ses luttes et pourtant je ne le connaissais pas lui-même, parce que j'ignorais sa vie. C'est assez le sort des moralistes d'être ainsi méconnus. Aussi bien apparaît-il encore à plusieurs d'entre nous comme un soldat de la foi, luttant infatigable et irréductible contre l'adversaire. Cependant, il ne fut pas que cela. Il a d'autres titres à notre admiration et à notre sympathie. La vie ne l'a pas épargné. Il eût été un homme. Et beaucoup l'aimèrent mieux ainsi.

Cette seconde épreuve, un peu dure, lui suffit. Il devint vite un élève studieux et suffisamment sage. Il fit l'étonnement des siens. Une sorcière du pays, qui était bonne fée, lui prédit qu'il serait empereur. Il devint donc un élève attentif. Sa curiosité s'éveilla tout de suite, qui jamais ne devait s'apaiser. Mais Boynes est loin des centres, loin de Paris. Que lire, sinon ce qui lui tombe sous la main? La bibliothèque de son grand-père est là. Elle est bien modeste, mais il est déjà beau que ce grand-père, un ouvrier comme tous ceux de la famille, ait une bibliothèque. Elle contient une Bible, un Almanach, les Quatre Fils Aymon et des romans de la Calprenède. Le petit Veillot a vite fait de parcourir ces livres, et ce n'est pas encore un bien gros bagage littéraire qu'il emporte avec lui, lorsqu'il part pour Paris. Mais il a rempli la promesse des parents; il sait lire. Surtout, il veut lire, il veut savoir. La ténacité dont il fait preuve jusqu'ici ne le quitte pas, mais elle porte sur d'autres objets, elle est sollicitée par d'autres ambitions. D'ailleurs, la vie seule exige tout le courage du petit; car, à Paris, ce sera pendant de longues années de travail et la pauvreté! Ce sont là de riches stimulants. La douleur durcit le caractère. Celui qui d'abord souffrait connaît déjà toute la vie: elle pourra le blesser encore, elle ne l'étonnera plus.

UN PORTRAIT DE VEUILLOT

Après avoir cité les ages fameuses de "Rome et Lorette" sur le mariage du père de Veillot, M. Montpetit continue :

Si je vous ai cité ces lignes que vous connaissez déjà, c'est qu'elles me plaisent plus que d'autres pour ce qu'elles expriment de force confiante et saine. Cet ouvrier bourguignon, chemineau du travail, il semble qu'on le voit marcher en plein soleil sur la route blanche. Il est robuste et bon garçon. L'outil lui est léger. Il compte sur lui-même et l'avenir ne l'effraie pas. De toute sa force il va vers la vie. Veillot le reconnaît. Il le salue avec une respectueuse émotion. C'est un premier trait, et un des plus riches, de son caractère: il accepte avec franchise sa lignée. Il trouve ici la source de sa vigueur physique et de sa noblesse d'âme. Il est de souche puissante, étant du peuple; du peuple qui peine sans tristesse, intarissable de courage, de bonne humeur et d'entrain. Veillot gardera de ses origines une énergique volonté de travail, un secret respect des hiérarchies sociales, un amour ardent des humbles, et l'orgueil de sa descendance ouvrière, l'orgueil des modestes, le plus beau de tous parce qu'il est le plus vrai.

ROME—LA CONVERSION

Après avoir raconté les débuts de Veillot à Paris et ses luttes, le conférencier parle de son voyage de Rome :

Rome le séduit et le retient. Il y entend la parole divine. Peu de temps après son arrivée, il se fait chrétien. Sa conversion lui procure, mais décisive et féconde. J'ai passé ma vie à forger des armes, dirait-il plus tard; cette fois il forge l'arme de sa vie. La religion ne lui apporte pas tout de suite l'apaisement qu'il en attendait peut-être. Le passé n'est pas sitôt vaincu; mais sa croyance le console et le guide. Elle trempe sa résistante et stimule ses résolutions. Il écrit à son frère: "Ce que j'ai abandonné avec plus de facilité me devient cher, je n'avais rien couvert de mon mépris, de mon dégoût, qui ne réapparaisse avec une sorte d'attrait, maintenant que j'y ai renoncé. C'est un des plus curieux, mais aussi un des plus pénibles, un des plus horribles spectacles que l'homme puisse donner." Ces accents, ces fautes, ces plissements pour lesquels on avait du mépris, on s'y laissait entraîner, maintenant qu'ils inspirent un attrait horrible, qu'ils nous donnent une soif d'enfer, vous n'y cédez pas. C'est la recompense: elle est lente, elle est rare; elle est maudite parfois, lorsqu'elle vient, mais il est impossible que cette fleur n'ait pas un fruit. Cette conviction reste au milieu du désespoir: c'est une barre à laquelle on se tient et qui ne rompt pas dans les mains. Mais en s'y cramponnant, que de fois l'on désire mourir! que de fois l'on demande à la vague de triompher et d'emporter au loin sa victime!... Quel que soit, au surplus, l'issue de la lutte, je proteste d'avance contre la lâcheté qui me ferait succéder du safran, ce qui, en Gâté-

Suite à la 3e page.

# LETTRE DE QUEBEC

## Le discours sur le Budget—Le Gouvernement n'a pas actuellement l'intention d'acheter un nouveau site pour le Palais de Justice—Les fonctionnaires — L'Ecole technique et les Hautes Etudes—Analyse du discours de M. MacKenzie

Québec, 25. — La séance a manqué de gaieté pour un jour de Sainte-Catherine. Vers quatre heures, M. MacKenzie était debout, pressé de se débarrasser de son discours financier par un discours d'actualité. Le trésorier a suivi avec une attention telle qu'on est porté à croire qu'il en est l'auteur. A part M. Machin, un seul député, M. Décarie, tourné vers le trésorier dans une attitude de respectueuse attention, a paru s'intéresser au récit recueilli du trésorier. Les autres ont circulé, lu, causé, écrit, tout comme si la Chambre ne siégeait pas. Dans la galerie de l'orateur, deux Français, venus de la capitale, ont tenu l'assemblée de leur côté. Le discours de M. MacKenzie a été de bon ton, mais il est un peu trop long, car, ses voisins immédiats exceptés, personne n'a pu entendre un mot de ce qu'il a dit pendant l'heure durant. M. Tellier s'est tenu du corps et de l'esprit dans l'espoir de saisir ce que l'orateur disait mais il a dû abandonner devant la persistance de M. MacKenzie à continuer son discours. En ne comprenant pas, le chef de l'opposition a dû remettre à demain sa réponse.

Actuellement, retenez bien cet adjectif, actuellement, le gouvernement n'a pas l'intention d'acheter un pouce de terrain où ce soit à Montréal pour construire un Palais de Justice. C'est du moins la déclaration que vient de faire le premier ministre en réponse à M. de Jacques-Cartier, tout en demandant copie des pièces échangées à propos de la construction du Palais de Justice, disait qu'une déclaration de intentions ministérielles rendrait probablement jaloux ceux qui détiennent des options sur certaines terrains de la rue Sainte-Catherine et de la rue Craig dans l'espoir de revendre au gouvernement. On nous a déjà demandé au début de la session si j'avais vu des démarches de faire un tel sujet, a dit le premier ministre. Nous avons répondu négativement. Nous n'avons pas "actuellement" l'intention d'acheter un pouce de terrain sur la rue Craig et la rue Sainte-Catherine, nous n'avons pas encore décidé de ce soit de Montréal pour construire un Palais de Justice. La question du Palais de Justice a été discutée par le Barreau et d'autres corps. Quand nous l'avons agrandi la dernière fois, un plan a été préparé en vue d'un nouvel agrandissement plus tard. Il y avait alors une entente avec la cité à propos de la démolition du pâté de maisons voisin du Palais. La ville consentait à nous donner la petite rue Saint-Jacques. Nous avons pensé qu'une entreprise de cette nature ne pouvait se faire sans l'assentiment des représentants de Montréal et dans ce sens, nous n'avons pas d'opposition. On n'a pas dit et ne pense, ni le Procureur-Général ni le ministre des Travaux publics ne désirent assumer la responsabilité d'une construction pareille.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Actuellement, retenez bien cet adjectif, actuellement, le gouvernement n'a pas l'intention d'acheter un pouce de terrain où ce soit à Montréal pour construire un Palais de Justice. C'est du moins la déclaration que vient de faire le premier ministre en réponse à M. de Jacques-Cartier, tout en demandant copie des pièces échangées à propos de la construction du Palais de Justice, disait qu'une déclaration de intentions ministérielles rendrait probablement jaloux ceux qui détiennent des options sur certaines terrains de la rue Sainte-Catherine et de la rue Craig dans l'espoir de revendre au gouvernement. On nous a déjà demandé au début de la session si j'avais vu des démarches de faire un tel sujet, a dit le premier ministre. Nous avons répondu négativement. Nous n'avons pas "actuellement" l'intention d'acheter un pouce de terrain sur la rue Craig et la rue Sainte-Catherine, nous n'avons pas encore décidé de ce soit de Montréal pour construire un Palais de Justice. La question du Palais de Justice a été discutée par le Barreau et d'autres corps. Quand nous l'avons agrandi la dernière fois, un plan a été préparé en vue d'un nouvel agrandissement plus tard. Il y avait alors une entente avec la cité à propos de la démolition du pâté de maisons voisin du Palais. La ville consentait à nous donner la petite rue Saint-Jacques. Nous avons pensé qu'une entreprise de cette nature ne pouvait se faire sans l'assentiment des représentants de Montréal et dans ce sens, nous n'avons pas d'opposition. On n'a pas dit et ne pense, ni le Procureur-Général ni le ministre des Travaux publics ne désirent assumer la responsabilité d'une construction pareille.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

Après la présentation de quarante-cinq autres présentés lors de la dernière séance, le président, l'hon. M. Adélaïde Turgeon, a déclaré irréguliers deux des requêtes présentées lors de la dernière séance. Ces requêtes sont celle de la ville de Windsor Mills demandant des amendements à sa charte, et celle de la fabrique de la paroisse de Saint-Clement. Sur proposition de l'hon. M. Smith, ces requêtes ont été retirées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. Turgeon a déposé sur la table du Conseil un état des débours du Conseil législatif depuis la dernière audition.

Le Conseil législatif a décidé de se joindre à l'Assemblée législative pour étudier le projet de refonte du code municipal et a nommé à cet effet un comité composé des honorables MM. Champagne, Chapais, DeVarennes, Bryson et Choquette.

L'hon. M. DeVarennes a présenté un projet de loi, le bill "C", pour amender le code de notariat. Ce bill a pour objet de modifier quelques détails de la réglementation de la Chambre des Notaires de la province de Québec.

Les premiers bills d'intérêt public adoptés par l'Assemblée législative, celui de sir Louper Gouin, donnant le droit de vote aux membres de la police, et celui de l'hon. M. Allard, portant de \$5,000 à \$8,000 l'octroi annuel accordé à l'Ecole Forestière de Québec, ont été introduits au Conseil où ils ont subi leur première lecture.

Sur proposition de l'hon. M. Pérou, on a ajouté le nom de l'hon. M. Berthiaume à la liste des membres du comité de la chambre de lecture.

# COURRER DE QUEBEC

## DISPARITION. — TENTATIVE DE VOL A LA BASILIQUE — LES UTILITES PUBLIQUES. — LE G. T. P. — SONT-CE DES EPAVES DU "BRIDGEPORT"? — LA COUR DE REVISION.

Québec, 26. — On rapporte de la baie Saint-Paul qu'un vieillard du nom d'Émile Tremblay dit Mailhot, parti dimanche dernier du rang Saint-Denis pour se rendre, à travers les bois, au rang Sainte-Croix, s'est égaré dans les bois.

Comme il ne s'est pas rendu à destination, on organise des battues, mais on ne retrouve aucune trace du vieillard. On croit que l'infortuné est mort de faim.

Une tentative de vol a été commise, avant-hier soir, à la basilique. Un individu probablement au courant des lieux a pénétré dans la sacristie où il a tenté d'ouvrir la porte de la voûte. Il a été dérangé dans ses opérations par l'arrivée du gardien de nuit et a pris la fuite avant que celui-ci ait pu le reconnaître.

La Commission des Utilités Publiques s'est réunie hier matin, et a rendu le jugement sur la plainte portée par la compagnie de pulpe de Chicoutimi contre les droits de surestaire exorbitants qu'exige d'elle la compagnie du Québec et Lac-Saint-Jean. La compagnie se plaignait du fait que le chemin de fer lui chargeait \$3 au lieu de \$2 par jour. La commission a jugé ce taux excessif et en a ordonné la réduction.

Il est maintenant certain qu'il n'y aura pas de communication entre Cochrane, Ont., et Québec, par voie du Transcontinental, cette année. Le résultat de la correspondance échangée à ce sujet entre le ministre des chemins de fer et le ministre de la colonisation a été d'écarter de ce hiver, un service entre Harvey Junction et Parent et entre Cochrane et Bell River. Le ministre des chemins de fer estime qu'il serait dangereux de mettre la section de Bell River à Parent en opération cette année parce que cette partie n'est pas encore assez bâtie et qu'elle n'est pas pourvue de réservoirs ni d'autres constructions nécessaires.

Le département de la marine a été informé de Saint-Jean, Terre-Neuve, que sept panneaux d'écouilles et trois grandes ceintures de sauvetage ont été recueillies à La Maline. Les écouilles semblaient avoir été couvertes de poussière de charbon et on croit que ce sont des débris du "Bridgeport", un navire qui n'avait découvert jusqu'ici aucune trace.

La Cour de Révision a commencé à siéger, hier, en cette ville. Il y a 22 causes inscrites: cinq de Québec, quatre de Trois-Rivières, quatre de Kamouraska, trois d'Arthabaska, deux de Gaspé, deux de Montserrat, une de Saguenay et une de Beauce. Les causes de Québec ont été entendues hier et celles des districts ruraux le seront aujourd'hui, demain et vendredi.

Washington, 25. — La simplicité et la dignité — idéal que le président Wilson a cherché à réaliser dès le début de son administration — ont été les notes dominantes dans les dispositions prises pour le mariage de Jesse Wilson, second fils du président et de Mme Wilson, et de Francis Bowes Sayre, aujourd'hui. Depuis 113 ans que la Maison Blanche a été construite, douze mariages y ont eu lieu, et celui de Mlle Wilson est le treizième, coïncidence remarquable, parce que le président a soutenu à cet égard que le nombre n'est pas pour lui un nombre heureux.

La cérémonie a eu lieu dans l'historique chambre de l'Est, majestueusement décorée de fleurs pour la circonstance, à 4 hrs 10 et après-midi, mais longtemps avant cette heure, la place de la Maison Blanche avait pris un air de fête.

Nonobstant son caractère officiel, il y avait visiblement un grand caractère familial dans la célébration d'aujourd'hui. Le révérend Sylvester W. Beach, pasteur de la première église presbytérienne de Princeton, N.J., où Mlle Wilson a fait longtemps un cours biblique du dimanche, avait été choisi pour officier. La demoiselle d'honneur était la fille aînée du président, Mlle Mary Grant Wilson. Les autres demoiselles d'honneur étaient la plus jeune sœur de la mariée, Mlle Eleanor Randolph Wilson, et Mlle Mary S. White, de Baltimore; Mlle Adeline Mitchell Brown, de Princeton, et Mlle Marjorie Scott, d'Atlanta. Le garçon d'honneur était le Dr Wilfred T. Grenfell, avec qui Sayre a passé plusieurs mois à soigner les malades et les nécessiteux sur les rochers du Labrador. Les suivants étaient Benjamin B. Burton, de New-York; le Dr Dr Witt Scoville Clark, Jr., de Salem, Mass.; le Dr Gilbert Horrax, de Montclair, N.J., et Charles Evans Hughes Jr., fils du juge de la Cour Suprême.

Quatre cents invitations seulement — 600 de moins qu'au mariage Roosevelt, il y a sept ans — avaient été lancées, car les Wilson sont des nouveaux venus à Washington tandis que les Roosevelt y résidaient depuis cinq ans et avaient eu le temps de s'y créer de nombreuses relations.

Les membres du cabinet et leurs familles étaient au nombre des invités, ainsi que les juges de la Cour Suprême, les ambassadeurs et les ministres représentants les rois et les empereurs de tout le monde civilisé, le vice-président et Mme Marshall, le président de la Chambre et Mme Champ Clark, le sénateur Clark et le représentant Oscar Underwood, le plus jeune des sénateurs de la majorité avec leurs familles, les membres de leur situation officielle.

Les sénateurs et les représentants n'étaient généralement pas invités, la Chambre de l'Est n'aurait pu les contenir tous.

Ottawa, 26. — Le nouveau tarif postal sur les paquets de graines, en force depuis quelques temps, a été soutenu par le ministre Poletier jusqu'à ce que la nouvelle loi des colis postaux soit en opération.

Cette décision du ministre des Postes est le résultat d'une entrevue avec les grainetiers du Canada, dont une grande partie de Montréal. Ils ont entendu que leurs catalogues, étaient déjà imprimés avec le vieux tarif postal et que tout changement leur serait très préjudiciable. De la décision du ministre.

Ottawa, 26. — Le nouveau tarif postal sur les paquets de graines, en force depuis quelques temps, a été soutenu par le ministre Poletier jusqu'à ce que la nouvelle loi des colis postaux soit en opération.

Cette décision du ministre des Postes est le résultat d'une entrevue avec les grainetiers du Canada, dont une grande partie de Montréal. Ils ont entendu que leurs catalogues, étaient déjà imprimés avec le vieux tarif postal et que tout changement leur serait très préjudiciable. De la décision du ministre.

Ottawa, 26. — Le nouveau tarif postal sur les paquets de graines, en force depuis quelques temps, a été soutenu par le ministre Poletier jusqu'à ce que la nouvelle loi des colis postaux soit en opération.

Cette décision du ministre des Postes est le résultat d'une entrevue avec les grainetiers du Canada, dont une grande partie de Montréal. Ils ont entendu que leurs catalogues, étaient déjà imprimés avec le vieux tarif postal et que tout changement leur serait très préjudiciable. De la décision du ministre.

Ottawa, 26. — Le nouveau tarif postal sur les paquets de graines, en force depuis quelques temps, a été soutenu par le ministre Poletier jusqu'à ce que la nouvelle loi des colis postaux soit en opération.

Cette décision du ministre des Postes est le résultat d'une entrevue avec les grainetiers du Canada, dont une grande partie de Montréal. Ils ont entendu que leurs catalogues, étaient déjà imprimés avec le vieux tarif postal et que tout changement leur serait très préjudiciable. De la décision du ministre.

Ottawa, 26. — Le nouveau tarif postal sur les paquets de graines, en force depuis quelques temps, a été soutenu par le ministre Poletier jusqu'à ce que la nouvelle loi des colis postaux soit en opération.

Cette décision du ministre des Postes est le résultat d'une entrevue avec les grainetiers du Canada, dont une grande partie de Montréal. Ils ont entendu que leurs catalogues, étaient déjà imprimés avec le vieux tarif postal et que tout changement leur serait très préjudiciable. De la décision du ministre.

Ottawa, 26. — Le nouveau tarif postal sur les paquets de graines, en force depuis quelques temps, a été soutenu par le ministre Poletier jusqu'à ce que la nouvelle loi des colis postaux soit en opération.

Cette décision du ministre des Postes est le résultat d'une entrevue avec les grainetiers du Canada, dont une grande partie de Montréal. Ils ont entendu que leurs catalogues, étaient déjà imprimés avec le vieux tarif postal et que tout changement leur serait très préjudiciable. De la décision du ministre.

Ottawa, 26. — Le nouveau tarif postal sur les paquets de graines, en force depuis quelques temps, a été soutenu par le ministre Poletier jusqu'à ce que la nouvelle loi des colis postaux soit en opération.

Cette décision du ministre des Postes est le résultat d'une entrevue avec les grainetiers du Canada, dont une grande partie de Montréal. Ils ont entendu que leurs catalogues, étaient déjà imprimés avec le vieux tarif postal et que tout changement leur serait très préjudiciable. De la décision du ministre.

Ottawa, 26. — Le nouveau tarif postal sur les paquets de graines, en force depuis quelques temps, a été soutenu par le ministre Poletier jusqu'à ce que la nouvelle loi des colis postaux soit en opération.

Cette décision du ministre des Postes est le résultat d'une entrevue avec les grainetiers du Canada, dont une grande partie de Montréal. Ils ont entendu que leurs catalogues, étaient déjà imprimés avec le vieux tarif postal et que tout changement leur serait très préjudiciable. De la décision du ministre.

Ottawa, 26. — Le nouveau tarif postal sur les paquets de graines, en force depuis quelques temps, a été soutenu par le ministre Poletier jusqu'à ce que la nouvelle loi des colis postaux soit en opération.

Cette décision du ministre des Postes est le résultat d'une entrevue avec les grainetiers du Canada, dont une grande partie de Montréal. Ils ont entendu que leurs catalogues, étaient déjà imprimés avec le vieux tarif postal et que tout changement leur serait très préjudiciable. De la décision du ministre.

### CARTES PROFESSIONNELLES

#### AVOCATS

BOURBONNIERE, F. J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

Tél. Bell Main 1973. Adresse télégraphique: Codes: Western Univ. Ed. "Yrab" Montréal.

#### LEOPOLD BARRY LL.B.

Avocat et Procureur Edifice Banque Ottawa, 284 rue St-Jacques Chambre 44. — Montréal.

Boîte Postale 356. — Adresse télégraphique: "Nabac, Montréal".

Tél. Main 4250/251. Codes: Liebera. West. Un.

#### C. H. CAHAN, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques.





COMMERCES ET FINANCE

LA MATINEE A LA BOURSE DE MONTREAL

La séance de ce matin à la Bourse de Montréal n'a pas démenti celles des journées précédentes. Le calme plat continue à régner. Les valeurs sont cependant fermes, mais les ventes sont rares. Quelques valeurs ont subi une hausse de légères fractions, en somme, le marché semble s'être maintenu dans le statu quo et dans l'attente.

LETTRE FINANCIERE DE M. L. G. BEAUBIEN

Les articles manifestement injustes et injurieux pour notre pays publiés par la presse allemande ont mis au jour de plus en plus les raisons qui nous empêchent de plus en plus de nous enorgueillir de notre rôle dans le monde. Le prestige du Canada dans le monde n'a été en effet nullement amoindri par ces attaques et le bon renom des affaires canadiennes demeure entier en Allemagne même. Les Anglais ont toujours dans l'avenir de notre pays la plus absolue confiance. La preuve en est qu'à quelques jours d'intervalle la Ville de Montréal a vu son émission de 87,500,000 entièrement couverte à Londres et que M. Plummer y a obtenu sans difficulté les 3,300,000 dont il avait besoin. De ceci il ne faudrait pas inférer que dans quelques jours nous verrons la détente monétaire et que nos banquiers offriront à pleines mains l'argent aux agents de change. Mais il y a lieu d'espérer que l'argent va faire graduellement retour sur notre place et que nous avons vu la pire d'une longue période de dépression commerciale et financière.

Le nord est prêt à être faite, mais elle a récemment souffert d'abondantes pluies. Ces pluies ont été désastreuses dans l'Argentine, qui dans tout autres pays producteurs de blé, par suite du niveau peu élevé des terres. D'un autre côté, on souffre de la sécheresse dans le sud et on demande de la pluie en abondance. Un changement de température pourrait changer les apparences, du tout au tout, car la récolte se trouve à passer par une période critique, alors qu'une humidité raisonnable pourrait faire une grande différence, pour la qualité de la récolte. Par suite de la diminution de l'étendue mise en culture cette année, on croit facilement que la diminution de la récolte sera d'au moins 20,000,000 de boisseaux.

POUR LES INVENTEURS

MM. Pigeon, Pigeon & Davis, sollicitateurs de brevets, nous informent que pour la semaine du 11 novembre 1913, 158 brevets canadiens ont été émis sur lesquels 124 ont été accordés à des inventeurs américains, 22 à des inventeurs de pays étrangers, 21 à des inventeurs canadiens et 18 à des inventeurs anglais.

AUX PRODUCTEURS D'ARGENT CANADIEN

Ottawa, 24. — Les producteurs d'argent canadiens liront avec intérêt une communication publiée dans le bulletin hebdomadaire du ministère du commerce par M. C. F. Just, commissaire commercial à Hambourg. C'est un fait bien connu que depuis quarante ans le gouvernement allemand garde un trésor de guerre de 120,000,000 de marks, soit 830,000,000 en monnaie d'or à la forteresse de Spandau, près Berlin. M. Just note que par la nouvelle loi de Reichstag à sa dernière session, le gouvernement impérial a obtenu le pouvoir de constituer un autre trésor de guerre de même valeur mais en monnaie d'argent. La réalisation de ce projet nécessite l'achat de quelque 25,000,000 d'onces d'argent. Comme on frappe beaucoup de monnaie d'argent en Allemagne pour les fins ordinaires de la circulation, ce pays demandera au marché des quantités considérables d'argent pendant quelques années.

UN EMBARGO SUR LES PATATES DE L'IRLANDE

Washington, 25. — M. T. P. Gill, secrétaire du Bureau d'Agriculture de l'Irlande, s'est présenté hier, devant le Bureau Fédéral d'Horticulture, pour protester contre l'embargo mis sur les patates de l'Irlande, importées aux Etats-Unis. Le Bureau Fédéral d'Horticulture avait mis cet embargo de crainte qu'une maladie, dont souffrent ces patates, ne se propage aux Etats-Unis. M. Gill a déclaré que les Etats-Unis n'avaient aucune raison de craindre une semblable infection. Il a ajouté que la récolte de patates, si abondante cette année, en Irlande, contribuerait grandement à faire diminuer le cours de la vis aux Etats-Unis. Le bureau se réunira de nouveau aujourd'hui, mais on doute qu'il en vienne à une décision finale à cette nouvelle réunion.

UN POINT DE VUE DE LA SITUATION FINANCIERE

La "Bache Review", parant, dans dernière livraison, de la situation financière actuelle, fait les remarques suivantes: "Les facteurs encourageants n'ont aucune considération sur le marché. Une des questions dominantes, de nature à affecter le dividende, est la question des taux de chemins de fer. Les compagnies de chemins de fer qui, pour le moment, ne sentent pas le besoin de faire de nouvelles opérations financières, sont probablement les meilleurs acheteurs, toutes choses égales d'ailleurs." "Les prix, dans bien des cas, semblent être déjà provoqués des réductions de dividendes, qui ont occasionné des pertes sérieuses, à ceux qui ont fait des placements, soit qu'ils aient acheté des stocks qui se vendaient à bon marché, à cause de la réduction des dividendes, ou qu'ils les aient achetés, dans le but de profiter d'une hausse probable.

LA RECOLTE EN RUSSIE

Ottawa, 26. — Un câbliogramme reçu par M. T. K. Doherty, commissaire pour le Canada, de l'International Agricultural Institute, donne les évaluations préliminaires de la production du blé dans la Russie d'Europe. Cette production, cette année, s'élevait à 837,751,000 boisseaux contre 623,761,000, l'estime final pour l'an dernier. La récolte de l'orge serait de 549,971,000 boisseaux, contre 455,957,000 pour l'an dernier. La récolte de l'avoine serait de 1,036,656,000 contre 916,014,000 l'an dernier.

LA FETE DU THANKSGIVING

New-York, 26. — A l'occasion de la célébration de la fête du Thanksgiving, aux Etats-Unis, demain, la Bourse de New-York sera fermée.

LA FETE DU THANKSGIVING

New-York, 26. — A l'occasion de la célébration de la fête du Thanksgiving, aux Etats-Unis, demain, la Bourse de New-York sera fermée.

LA FETE DU THANKSGIVING

New-York, 26. — A l'occasion de la célébration de la fête du Thanksgiving, aux Etats-Unis, demain, la Bourse de New-York sera fermée.

LES OBLIGATIONS DE LA CANADA STEAMSHIP LINE

On a annoncé hier, que le montant approximatif de \$1,500,000 avait été souscrit récemment à Toronto, sur la somme de 88,500,000 de débentures de la Canada Steamship Line. Cette souscription a été faite par les parties dont les intérêts sont identifiés avec la compagnie Richelieu & Ontario et est une conclusion de l'entente faite avec les maisons anglaises, qui détiennent l'émission, dans le but de laisser reposer, sur les intérêts canadiens, une partie des responsabilités de l'émission.

LES OBLIGATIONS DE LA CANADA STEAMSHIP LINE

On a annoncé hier, que le montant approximatif de \$1,500,000 avait été souscrit récemment à Toronto, sur la somme de 88,500,000 de débentures de la Canada Steamship Line.

LES OBLIGATIONS DE LA CANADA STEAMSHIP LINE

On a annoncé hier, que le montant approximatif de \$1,500,000 avait été souscrit récemment à Toronto, sur la somme de 88,500,000 de débentures de la Canada Steamship Line.

LES OBLIGATIONS DE LA CANADA STEAMSHIP LINE

On a annoncé hier, que le montant approximatif de \$1,500,000 avait été souscrit récemment à Toronto, sur la somme de 88,500,000 de débentures de la Canada Steamship Line.

LES OBLIGATIONS DE LA CANADA STEAMSHIP LINE

On a annoncé hier, que le montant approximatif de \$1,500,000 avait été souscrit récemment à Toronto, sur la somme de 88,500,000 de débentures de la Canada Steamship Line.

LES OBLIGATIONS DE LA CANADA STEAMSHIP LINE

On a annoncé hier, que le montant approximatif de \$1,500,000 avait été souscrit récemment à Toronto, sur la somme de 88,500,000 de débentures de la Canada Steamship Line.

LES OBLIGATIONS DE LA CANADA STEAMSHIP LINE

On a annoncé hier, que le montant approximatif de \$1,500,000 avait été souscrit récemment à Toronto, sur la somme de 88,500,000 de débentures de la Canada Steamship Line.

LES OBLIGATIONS DE LA CANADA STEAMSHIP LINE

On a annoncé hier, que le montant approximatif de \$1,500,000 avait été souscrit récemment à Toronto, sur la somme de 88,500,000 de débentures de la Canada Steamship Line.

LES OBLIGATIONS DE LA CANADA STEAMSHIP LINE

On a annoncé hier, que le montant approximatif de \$1,500,000 avait été souscrit récemment à Toronto, sur la somme de 88,500,000 de débentures de la Canada Steamship Line.

\$500,000.00

Tel est le capital réuni des manufacturiers de serrures d'après la liste du Trade Circular Addressing Company de Chicago, Ill. Ces capitaux sont représentés par 606 manufacturiers, dont les plus importants sont Yale & Towne, Corbin Cabinet Lock Company, Irwin & Russell, Eagle Lock Company, etc.

Un agent de Yale & Towne me disait lui-même que la Compagnie Yale seule manufacturait (18,000,000 à 19,000,000) dix huit à dix neuf millions de serrures par année.

Eh bien, s'il y a 606 manufacturiers, disons que nous aurions la (1-100) centième partie des commandes de serrures, nous aurions ce (6) six manufacturiers font. Alors, je prends pour comparaison une petite manufacture située à South Norwalk, Conn. sous la raison sociale de Lockwood Mfg. Co. Leur agent m'a affirmé à moi-même qu'il manufacturait plus (1,500,000) un million cinq cent mille serrures par année. Remarque que ce n'est pas une des plus grandes fabriques; alors (6) six de ces fabriques pourraient donc manufacturer (9,000,000) neuf millions de serrures par année. Cela paraît gros—des millions—mais ce n'est qu'une bien petite fraction des serrures qui se manufacturent dans une année.

Fait dit (9,000,000) neuf millions représentant le produit de (6) six manufacturiers seulement. Pour mieux satisfaire les incrédules qui n'ont pas étudié la question des serrures, je retrancherai encore 5-6 de ce chiffre. Je prendrai pour exemple la petite manufacture de South Norwalk, Conn. Remarque bien que des six cent six manufacturiers de serrures, nous aurions que la 605-606 partie. Donc, si nous avons une commande à toutes les 606 commandes, nous aurons au moins (1,500,000) un million et demi de serrures à faire par année, soit (5,000) cinq mille serrures par jour. En divisant la fabrication de la serrure comme suit: 1,000 mortaises, 1,000 cadenas, 1,000 cabinets, 1,000 universelles, 1,000 "Night Latch", les profits suivants pourront être réalisés. Les prix sont basés sur le minimum du prix de gros. Les marchands de serrures pouvant juger par eux-mêmes que ces prix sont bien d'accord avec ceux des bonnes serrures, telles que Yale, Corbin, etc., je ne donnerai pas ici en détail le coût de fabrication. Toute personne pourra les avoir en venant à la manufacture ou en écrivant.

COUT APPROXIMATIF. 1,000 mortaises \$1,425.00, 1,000 Night Latch \$75.00, 1,000 Cadenas \$265.00, 1,000 Cabinets \$125.00, 1,000 Universelles \$1,000.00, Total \$3,250.00

PRIX DE VENTE. 1,000 mortaises \$4.00, 1,000 Night Latch \$1.25, 1,000 Cadenas \$1.25, 1,000 Cabinets \$1.25, 1,000 Universelles \$5.00, Total \$12,750.00

M. Lemyre offre \$1,000 en actions entièrement libérées de la Lemyre Combination Lock Company à toute personne qui lui prouvera que ses chiffres ne sont pas exacts et conformes à tout calcul connu et propre à figurer le coût des serrures. Remarque que tout est fait par les procédés les plus modernes. Ne commencent pas par des millions suivant le vieux principe de M. Lemyre. Nous réaliserons pour commencer 2,000 serrures par semaine comme JOSEPH BEAUBIEN, 3, rue Québec, Outremont. J. N. LEDOUX, Marieville, P. Q. MM. BLANCHARD & LEDOUX, 251, Ave. Christophe Colomb. OU A LA MANUFACTURE, 251, Ave. Christophe Colomb.

Pourquoi la plupart de nos Corporations Canadiennes-françaises ne réussissent pas

Quoique la jalousie joue un rôle important, ce n'est pas encore là la principale cause. Je citerai d'abord des faits sans faire allusion à aucune corporation ou personnalité. Si un particulier après avoir bien examiné les prospectus d'une entreprise, bien étudié quels pourraient être les résultats d'une invention nouvelle et s'ETRE BIEN DIT A LUI-MEME: "C'est bon ça il n'y a que l'argent qui manque, avec cela nous allons faire des milliers de piastres", cela est certainement vrai si vous mettez en pratique ce que vous avez si bien dit. Comment cela? Eh bien vous vous êtes dit qu'il y avait de l'argent, mais vous n'avez pas eu l'argent, vous ne vous en êtes pas occupé, vous avez placé beaucoup d'argent dans d'autres affaires, vous avez éparpillé votre argent par cent, cinq cents et mille piastres d'un côté et de l'autre, vous avez laissé souffrir d'abord votre première entreprise. Elle a besoin d'argent, mais vous ne vous en êtes pas occupé, qu'elle s'arrange. Et votre deuxième entreprise? Et votre troisième? etc., etc. Enfin les unes après les autres, elles se sont enfuyées avec les mauvaises affaires et cependant, messieurs, il n'y a pas à en douter, 95% de ces entreprises auraient certainement réussi s'il y avait eu l'argent nécessaire. N'est-ce pas vrai, cela?

2.—La raison la plus folle, la voilà vous êtes dit que c'est bon cela; ah oui, le lendemain vous rencontrez un individu que vous n'avez jamais vu ou votre voisin qui, est, règle générale, jaloux de vos succès, et vous lui confiez le secret de l'argent que vous avez placé. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent il vous dira que ce n'est bon à rien et partant vous dites à tout le monde que vous vous êtes déjà dit en banqueroute. Vous voilà pris d'épouvante, vous allez chez vos amis et partant vous dites à tout le monde que vous vous êtes déjà dit en banqueroute. Vous voilà pris d'épouvante, vous allez chez vos amis et partant vous dites à tout le monde que vous vous êtes déjà dit en banqueroute. Vous voilà pris d'épouvante, vous allez chez vos amis et partant vous dites à tout le monde que vous vous êtes déjà dit en banqueroute.

LEMYRE COMBINATION LOCK CO.

251 Avenue Christophe Colomb QUELQUES PORTES AU NORD DE LA RUE MONT-ROYAL

BOURSE DE LONDRES

Très bonne demande. Bouff inspecté No. 1 14.00, Bouff inspecté No. 2 13.00, Bouff inspecté No. 3 12.00, Veau 17.00, Agneau, chaque 06.00

BOURSE DE PARIS

Paris, 26. — Le commerce a été paisible à la Bourse aujourd'hui. La rente de trois pour cent a été à 86 francs et 65 centimes. Le change sur Londres a 25 francs et 30 1/2 centimes. Les taux hors banque ont été de 3-1/2 pour cent.

MARCHE DE MONTREAL

Fromage fort, blanc, à la meule 17c, Fromage à la crème 18c, Fromage de Gruyère 27c à 28c, Fromage Oka 24c, Fromage à la crème 20c, Beurres, choix, en bloc d'une livre 30 1/2c, Oeufs strictement frais 50c, Oeufs dans des boîtes de carton d'une douzaine 51c, Oeufs No. 1 32c, Oeufs choisis 38c, No. 1 32c, No. 2 25c, Oeufs choisis 31c, Strictement frais, en boîtes de carton d'une douzaine, la doz. 40c, Par caisse de 30 doz. 40c

PEAUX VERTES

Très bonne demande. Bouff inspecté No. 1 14.00, Bouff inspecté No. 2 13.00, Bouff inspecté No. 3 12.00, Veau 17.00, Agneau, chaque 06.00

BOURSE DE LONDRES

Très bonne demande. Bouff inspecté No. 1 14.00, Bouff inspecté No. 2 13.00, Bouff inspecté No. 3 12.00, Veau 17.00, Agneau, chaque 06.00

MARCHE DE MONTREAL

Fromage fort, blanc, à la meule 17c, Fromage à la crème 18c, Fromage de Gruyère 27c à 28c, Fromage Oka 24c, Fromage à la crème 20c, Beurres, choix, en bloc d'une livre 30 1/2c, Oeufs strictement frais 50c, Oeufs dans des boîtes de carton d'une douzaine 51c, Oeufs No. 1 32c, Oeufs choisis 38c, No. 1 32c, No. 2 25c, Oeufs choisis 31c, Strictement frais, en boîtes de carton d'une douzaine, la doz. 40c, Par caisse de 30 doz. 40c

BOURSE DE MONTREAL

Ces cours nous sont fournis par MM. Fortier, Beaulieu & Co., banquiers et agents de change, membres de la Bourse de Montréal, Edifice Royal Insurance.

BOURSE DE MONTREAL

Les cours nous sont fournis par MM. Fortier, Beaulieu & Co., banquiers, agents de change, 103 Saint-Jacques-Xavier.

BOURSE DE MONTREAL

Ces cours nous sont fournis par MM. Fortier, Beaulieu & Co., banquiers et agents de change, membres de la Bourse de Montréal, Edifice Royal Insurance.

BOURSE DE MONTREAL

Les cours nous sont fournis par MM. Fortier, Beaulieu & Co., banquiers, agents de change, 103 Saint-Jacques-Xavier.

BOURSE DE MONTREAL

Ces cours nous sont fournis par MM. Fortier, Beaulieu & Co., banquiers et agents de change, membres de la Bourse de Montréal, Edifice Royal Insurance.

BOURSE DE MONTREAL

Les cours nous sont fournis par MM. Fortier, Beaulieu & Co., banquiers, agents de change, 103 Saint-Jacques-Xavier.

LA VIE SPORTIVE

QU'ADVIENDRA-T-IL DE LA NOUVELLE TENTATIVE DE CAZEUX ?

LE BEARNAIS VA-T-IL PARVENIR CETTE FOIS, A FORCE DE CALCUL ET DE SANG-FROID A PRENDRE SA REVANCHE DES ECHECS QUE LE DR ROLLER LUI A FAIT EPROUVER?—MERCIER DONNERA DU FIL A RETORDRE A CHARLES SIMARD ET POURRAIT BIEN LE VAINCRE.

A CE SOIR, AU PARC SOHMER.

Il y a des matchs qui ne laissent indifférent aucun des amateurs de lutte, celui de Cazeaux et du Dr Roller, ce soir, au Parc Sohmer, est incontestablement de ceux-là. On sait que quand ces deux hommes sont aux prises, on a à la fois un spectacle très curieux, très gai et très impressionnant. Roller est rusé, si drôle dans sa manière d'agacer le Béarnais que tous les assistants éclatent de rire, dès le début du match, Cazeaux se fâche tout rouge, essaye de garder son sang-froid, quelques moments après, se laisse prendre dans un piège et habilement tendu par son adversaire, en sort gracieux à un effort terrible, se relance à l'assaut.

Le temps s'écoule sans qu'on s'en aperçoive. Cazeaux est bien décidé à ne pas se laisser "rouler" par son adversaire. Dire qu'il sera tout-à-fait sage, qu'il ne s'emballera pas, ce serait évidemment trop s'avancer! mais enfin, il fera tout son possible pour rester calme devant les taquineries du docteur athlète, de Seattle. Il sera curieux de voir comment le Béarnais tiendra sa promesse. Charles Simard paraît avoir confiance dans l'issue de son match avec le Français Mercier. Il sait que celui-ci est très adroit et d'une vigueur peu commune, que la lutte avec lui ne sera pas précisément une partie de plaisir. Toutefois le lutteur de l'Assomption espère arriver à vaincre son adversaire. Il y aura, avant les deux grands matchs des rencontres préliminaires entre lutteurs locaux. Elles sont toujours très prises des halles du Parc.

DANS LA CLASSE "B"

Voici les résultats des parties jouées hier soir dans les séries de la classe "B", de la M.B.A.

Table with columns for M.A.A.A. Cubs, R.R.Y.M.C.A. Bleus, R.R.Y.M.C.A. Rouges, M.A.A.A. Stars, Beaver Juniors, Beaver Colts, Colonial, Caledonian, Eagle, G.P.R. A.A.A. No 2, National, C.J. R.A.A.A. No 1, G-main, Pelletier, Houle, Bisillon.

CHEZ LES IMPRIMEURS

Table with columns for Star Rouge, Telegraph Rouge, Southam, and Telegraph.

Jarry triomphe. Georges Jarry a remporté une éclatante victoire, hier soir en triomphant de William Duchesne au gymnaste Saint-Louis, dans un match pour le championnat du Canada des poids-moyens. Jarry s'assura la première chute en 27 minutes, et la seconde en 8 minutes.

FRANK FLEMING CONTRE LEWIS

CE MATCH SERA L'ATTRACTION PRINCIPALE DE VENDREDI SOIR AU CLUB ATHLETIQUE CANADIEN. Banty Lewis, un fameux poids-léger de New-York, se rencontrera avec Frank Fleming, vendredi soir prochain, au club Athlétique Canadien. Ce boxeur a été fortement recommandé à George Kennedy par les promoteurs new-yorkais. Les records de ce boxeur démontrent qu'il est à la fois très scientifique et courageux. Fleming aux affaires à meilleur que Delphine, dont il a disposé en si peu de temps la semaine dernière.

Nous profitons de la circonstance pour rappeler aux personnes qui désirent être témoins de ces combats qu'il faut être membre pour être admis à ces séances de boxe et nous leur suggérons de s'inscrire avant jeudi soir s'ils désirent assister à la deuxième soirée du Canadien. Voici le programme de vendredi soir: Classe 118 livres.— Ben Dubautels vs Autette. Classe 124 livres.— Kid Hébert vs Russell. Classe 138 livres.— Geo Rabbatone vs J. Frichette. Classe 158 livres.— D. Marshall vs Owen Kerrigan.

LE CLUB EST AFFILIE

George Kennedy n'a pas perdu son temps à New-York. Avant même d'engager Lewis pour la rencontre de vendredi soir, Kennedy a été rencontré avec les membres de la Commission de boxe de New-York et a conclu avec eux une alliance offensive et défensive qui mettra le Club Athlétique Canadien à l'abri des coups. Comme on le sait, la Commission de boxe de New-York fait partie de la Fédération Internationale, de sorte que les boxeurs qui viendront à Montréal devront avoir leurs cartes d'éligibilité. Kennedy croit avoir fait de la bonne besogne qui assurera aux Montréalais des combats de boxe disputés par des pugilistes haut cotés dans le monde du "manly art".

M. Lucien Provost élu président du comité de crosse du National

Le nouveau bureau de direction de l'A. A. Nationale, s'est réuni hier soir à Maison-Neuve. Les comités ont été composés comme suit: CONTROLE.— Brouillette, président; Girard, Daquette, secrétaire. CROSSE.— Provost, président; Daquette, Dumouchel, secrétaire. CLUB HOUSE.— Girard, président; Brouillette, Cardinal, secrétaire. SPORT D'ETE ET D'HIVER.— Ledoux, président; Dumouchel, Dandurand, secrétaire. QUILLES.— Dumouchel, président; Cardinal, Brouillet, secrétaire. HOCKEY.— Dandurand, président; Dumouchel et Provost, secrétaires.

A LA PISTE DE JAMESTON

Première course.—\$300, 5-12 furlongs: 1er, El Mahdi, 109, Ward, 2 à 1, 4 à 5, 2 à 5; 2e, Castara, 111, Shuttiger, 15 A 1, 6 à 1, 3 à 1; 3e, Beau Père, 111, Butwell, 5 à 1, 8 à 1, 3 à 1; 4e, Ford, 15 A 1, 6 à 1 et 3 à 1; 5e, Harvest Queen, 29, B-het Wood, 10 A 1, 2 à 5, 2 à 5. Manager et Sunmit ont aussi couru. Deuxième course.—\$300, 2 miles: 1er, Syosset, 141, Allen, 9 A 10, 2 à 5; 2e, Ragusa, 134, Dupe, 16 A 5, 4 à 5 et 1 à 4; 3e, Clan Alpine, 130, Kermah, 3 A 1, 5 A 2 et 4 A 5. Temps: 2:01.25. Racebrook et Orly Nat ont aussi couru. Troisième course.—Handicap, chevaux de 2 ans. Bourasé 400, six furlongs: 1er, Executor, 109, Butwell, 5 A 1, 2 A 1 et 4 A 5; 2e, Song of Valley, 92, Ford, 15 A 1, 6 A 1 et 3 A 1; 3e, Supreme, 29, Sumter, 8 A 1, 3 A 1 et 3 A 2. Temps: 1:15. Suwane, Perth Rock, Yodeling, Flask, Ray O'Light et Harbell ont aussi couru. Quatrième course.—Atlantic Hotel Handicap, chevaux de tous les âges, \$1,000, un mille: 1er, Progressive, 97, Ward, 12 A 1, 5 A 1 et 2 A 1; 2e, Guy Fisher, 111, Butwell, 9 A 2, 8 A 3 et 3 A 1; 3e, Tartar, 105, Wolf, 5 A 2, au pair et 1 A 2. Temps: 1:40 1-5. Sickle, Water, Welles et Perchard ont aussi couru. Cinquième course.—\$300, six furlongs: 1er, Warbler, 110, Burlington, 11 A 5, 9 A 10 et 1 A 3; 2e, Royal Meteor, 111, McCahey, 4 A 1, 8 A 5 et 4 A 5; 3e, Arran, 110, Loubser, 20 A 1, 8 A 1 et 3 A 1. Temps: 1:13.45. Assessor, Napier, Duquesne, Joe Knight, Luce et First Trump ont aussi couru. Sixième course.—\$400, 2 miles, 70 verges: 1er, Jim Caffrey, 109, Nicklaus, 7 A 1, 5 A 2, et 6 A 5; 2e, Captain Elliott, 101, McTaggart, 9 A 5, 9 A 10 et 2 A 5; 3e, Billy Baker, 106, Butwell, 6 A 1, 2 A 1. Temps: 1:47.45. Herby, L. M. Eckert, Star, Ansland, Delidoux, Horace E. Battery, Prince Floral, The Royal Prince, Moisant et Hermis J. ont aussi couru.

BOURSES PAYEES EN 1913

Durant la saison d'été qui vient de s'écouler, les Associations de courses canadiennes (Jockey Club) ont payé en bourses près d'un million de piastres. D'après un relevé officiel, voici les montants d'argent que chaque club a dû payer en huit mois: Woodbine, 1ère réunion... \$58,200; Woodbine, 2ème réunion... 42,750; Windsor, 1ère réunion... 35,820; Windsor, 2ème réunion... 34,150; Port Erie, 1ère réunion... 34,265; Hamilton, 1ère réunion... 37,845; Hamilton, 2ème réunion... 33,825; Blue Bonnets, 1ère réunion... 34,645; Blue Bonnets, 2ème réunion... 35,026; King Edward, 1ère réunion... 19,705; King Edward, 2ème réunion... 16,700; Parc Dufferin, 1ère réunion... 18,500; Parc Dufferin, 2ème réunion... 17,400; Dorval, Montréal... 19,300; Parc Connaught, 1ère réunion... 28,500; Parc Connaught, 2ème réunion... 27,540; Parc Delorimier, 1ère réunion... 12,000; Parc Delorimier, 2ème réunion... 18,200; Parc Hillcrest, 1ère réunion... 18,950; Parc Hillcrest, 2ème réunion... 17,300; Vancouver, 1ère réunion... 167,950; Victoria, 1ère réunion... 16,800; Victoria, 2ème réunion... 25,800.

UNE POURSUITE CONTRE LA OTTAWA RACING ASS.

Hull, 26. — Le maire Dupuis de Hull et M. P. Brennan, un entrepreneur local qui ont construit la piste du Parc Connaught viennent d'inscrire une poursuite dans la Cour Supérieure de Hull contre la Ottawa Racing Association. Les demandeurs allèguent qu'une somme de \$36,000 leur est encore due pour travaux exécutés à la piste.

SEABACK DEFAIT

Dans la deuxième partie pour le championnat de Montréal au Pool, Edmond Pelletier a triomphé de Harry Seaback par 150 à 138 hier soir.

PAYETTE DEBUTE

Eugène Payette s'est assuré de la deuxième position du tournoi de la salle Galtie en vainquant Harry Watson par 150 à 138 hier soir.

PAYETTE AU CANADIEN

Le Club Athlétique Canadien a eu une excellente idée en s'assurant les services d'Eugène Payette comme assistant gérant de sa salle de billard et de pool.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour vous offrir des impressions dans tous les genres d'ouvrages garantis.

DANS LE MONDE DU HOCKEY

PITRE POUR LALONDE. George Kennedy des Canadiens, a confirmé la nouvelle que les services de Didier Pitre seraient échangés contre ceux de "Newey" Lalonde. Percy Quinn, gérant des Toronto, a aussi annoncé l'engagement de Jack Walker, un joueur de Port Arthur qui a fait sensation dans la Ligue des Provinces Maritimes, l'hiver dernier.

LIGUE D'ART. ROSS. La ligue de hockey organisée par Arthur Ross, tiendra une importante assemblée demain soir au Kastel. Le but de la réunion est de préparer le calendrier des joutes pour la prochaine saison.

COURS DE CULTURE PHYSIQUE. Ottawa, 26. — Les équipiers du club de hockey Ottawa devront suivre un entraînement méthodique avant de commencer à pratiquer cet hiver. Le gérant Percy Leveur compte sur Darragh, Merrill, Roman, Shore, Broadbent pour former le noyau de son équipe. Avant le commencement des pratiques, cinq jours par semaine seront consacrés à des exercices de gymnase. Le club est en négociations avec Grammar, un fameux joueur de défense du club London de l'O.H.A. Leveur considère de plus les services de Wilson comme acquis. Il a jeté de plus les yeux sur le métis Pappin, le joueur de centre Studdart, de North Bay, Davis un ailier très très fort de Fort Coulonge. Ses efforts tendent actuellement à décider Greg George, des New Edinburgh de la dernière à passer aux professionnels.

CLUB PARKDALE

Toronto, 26. — Le club de rugby Parkdale est rempli de confiance pour sa prochaine rencontre avec les Tigers. Malgré les prophéties de Dave Tupe que les Hamilton tripleraient le score, les équipiers de Hugh Gall considèrent qu'ils sont de taille à répéter cette année la surprise que les Alerts firent l'an dernier aux Argonauts. Hugh Gall considère que son club de jeunes joueurs est beaucoup plus effectif que celui des vétérans de la Ville Ambitieuse. Les Tigers comptent sur l'immense handicap qu'auront les Parkdale de jouer sur un terrain étranger.

RONN ACCEPTE

Ottawa, 26. — Skene Roman a accepté les offres du gérant Percy Leveur et figurera de nouveau sur l'équipe des Sénateurs l'hiver prochain. Harry Broadbent, a aussi signé son contrat mais Hamby Shore et Jack Darragh se font toujours tirer l'oreille.

LA LUMIERE SE FAIT

La lumière se fait de plus en plus sur certains agissements de joueurs de hockey depuis que M. Abern a lancé sa fameuse bombe. Un joueur a fait la déclaration suivante aujourd'hui: "Je n'ai jamais reçu d'argent personnellement, mais j'ai aidé un de mes co-équipiers peu favorisés de la fortune à s'en procurer". Ceci suffit à expliquer de quelle manière l'argent était distribué, l'hiver dernier, parmi nos amateurs.

PARTIE FORFAITE

Dans un match entre les clubs Canadien et Eagle la semaine dernière, le Canadien a fait jouer un homme qui n'était pas enregistré dans la ligue. Pour cette offense la partie à laquelle on jouait a été forfait.

EUCHRE DES ACADIENS

C'est jeudi dernier, le 20 courant, qu'a eu lieu, à la salle "Auditorium" le 2ème Euchre annuel des Acadiens, donné sous les auspices de la Société l'Assomption. "Jamais les Acadiens de Montréal ne s'étaient réunis en si grand nombre, depuis l'organisation de leur Société Nationale dans notre grande ville. Les organisateurs de cette soirée, qui sont MM. Ed. D. Aucain, J. P. Richard et Albert Delouze, ont droit à des félicitations. Assiété après la partie de euchre à laquelle prirent part plus de quatre cents personnes, M. l'abbé Richard, curé de Veruun rappela en quelques mots les pages sanglantes de l'histoire des Acadiens.

Ensuite fut présentée à l'assemblée, M. l'abbé Châtelet qui en des termes flatteurs, exprima les sentiments d'affection que lui ont exprimés les Acadiens depuis qu'il a le plaisir de les connaître. Enfin, le président, M. Edmond D. Aucain, dans un moment d'enthousiasme, remercia longuement ceux qui avaient contribué à cette fête et pria tous les Acadiens de s'enrôler sous la bannière de la Société l'Assomption. A la suite de ces discours très goûtés de tous, eut lieu la distribution des prix au nombre de 80.

LES PROUESSES DE GARROS

(Service de la Presse Associée) Villanova, France, 26. — Roland Garros a pour la première fois, fait hier, un vol en monoplane la tête en bas, avec un passager. Il a aussi fait plusieurs boucles.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le conseil de la Chambre se réunira cet après-midi, à 4 hrs 30, pour étudier un rapport du comité des Affaires municipales concernant une appropriation d'un million par la ville, pour des terrains de jeux à Montréal, ainsi que toutes autres questions qui pourront être soulevées.

UN VOL AUDACIEUX

(Service de la Presse Associée) Brieg, Silésie prussienne, 26. — Toute la malle recommandée a été volée dans le convoi qui s'en venait hier soir. Un des voleurs a soulevé la cloche d'alarme qui a fait arrêter le train et pendant qu'on cherchait la cause de l'arrêt, les autres sont entrés dans le wagon des messageries et ont enlevé les sacs de la poste. On ne croit pas qu'ils aient trouvé beaucoup d'argent.

LA SANTE DE GUILLAUME

Berlin, 26. — L'empereur est remis de son indisposition et a pu partir aujourd'hui pour la maison de chasse de son beau-frère, le duc de Schleswig-Holstein. Il ira ensuite chez son ami, le prince de Fürstenberg.

COURTES DEPÊCHES

LA REINE D'ESPAGNE. Londres, 26. — La reine Victoria, d'Espagne, actuellement à l'hôtel Meurice, à Paris, est complètement remise de sa récente maladie. Elle a reçu, hier, la visite du président et de Mme Poincaré. On s'attend à ce que Sa Majesté arrive à Londres demain. Elle attendra ici le roi d'Espagne, qui fait en ce moment une visite à Vienne.

MORT D'UN SAVANT.

Londres, 25. — Sir Robert Stewell, sous-doyen et professeur d'astronomie, à l'Université de Cambridge, est mort aujourd'hui, à l'âge de 73 ans. Sir Robert est né à Dublin. Il fut professeur d'astronomie à l'Université de Dublin et astronome royal d'Irlande, de 1874 à 1892.

VOL DE PIÈCES D'OR.

Vancouver, C. B., 25. — Les employés des messageries de la "American Express Company", ont livré aujourd'hui à la "Dominion Trust Company", un colis considérable contenant des pièces d'or. Cependant on s'aperçut bientôt qu'il manquait dans le paquet des pièces au montant de \$4,000.

JEUNES GENS A LA POTENCE.

Londres, 26. — Edward Hilton, 18 ans, et Ernest Kelly, 20 ans, trouvés coupables du meurtre de Daniel Bardsley, libraire, d'Oldham, ont été condamnés à mort, hier, par le tribunal de Manchester. Les deux criminels avaient attendu l'arrivée de Bardsley et avaient tiré dessus. A leur procès, après avoir rendu son verdict, a recommandé les deux prisonniers à la clémence de la Cour.

LORD ET LADY HYDE

Londres, 26. — Lord et Lady Hyde, retour du Canada, sont actuellement chez les parents de Lord Hyde, le comte et la comtesse de Clarendon, à Watford.

ACCIDENT DE VOITURE.

Ottawa, 26. — M. Samuel Brouse, 54 avenue Carlisle, et M. Edward Marcus, 305 rue Valois, Montréal, sont actuellement à l'hôpital Saint-Luc. Ils souffrent de contusions reçues au cours d'un accident de voiture.

TEMPÊTE A VANCOUVER.

Vancouver, 24. — On signale de Cape Flattery, la plus grosse tempête de l'hiver. Le vent a atteint 50 milles à l'heure.

L'ÉLECTION DE PURROY MITCHELL.

New-York, 24. — Le rapport de M. Charles L. Bernheimer, trésorier du Comité Municipal des Citoyens, vient d'être rendu public. Il apparaît que le coût total des dépenses de l'élection de M. John Purroy Mitchell à la mairie de New-York, fut de \$129,519. Au nombre des souscripteurs, on relève les noms de M. Andrew Carnegie, qui a versé \$7,500; Jacob Schiff, \$6,000; Cleveland H. Dodge, George W. Perkins et John D. Rockefeller, \$5,000 chacun. Plusieurs femmes ont également souscrit.

UNE ÉCOLE DE TOREADORS

Cordoue, 24. — L'ouverture ici aujourd'hui d'une école d'entraînement pour les picadors et les toréadors indique que le sport des combats de taureaux est loin de décliner en Espagne. On a prêté \$100,000 pour fonder cette école. C'est là la première du genre. Il y en a bien une à Séville, mais elle est sans importance. La langue rivale qui existe entre les combattants locaux et ceux de Séville est la raison d'être de l'établissement d'une école ici. La liste des futurs élèves est déjà longue.

A LA MORGUE

Le jury de la cour du coroner a rendu deux verdicts d'homicide criminel. L'un d' "homicide involontaire" vitch, fut samedi soir par un nommé Hermann Goude, Allemand, qui de Hessmann Goude, Allemand, qui devra comparaître devant les tribunaux criminels.

L'AFFAIRE BOYD

Pendant que s'instruisait ce matin en Cour des Sessions, devant le juge Babin, le procès de J. Boyd accusé d'avoir disposé pour \$9,800 de valeurs appartenant à la Dominion Glass Company, le surintendant de la sûreté municipale M. J. Charpentier recevait une lettre de L. P. Martin inspecteur de l'Hôtel des Postes de Saint-Louis Missouri, demandant de lui envoyer une photographie de l'accusé. L'on croit que l'accusé est le même James Boyd McCormick alias A. J. Boyce qui il y a quelques années fit des affaires plus ou moins avantageuses pour ses clients, à Philadelphie et à Tennessee, Arkansas.

LE RETOUR DE M. R. L. BORDEN

Ottawa, 26. — M. R. L. Borden, premier ministre du Canada, qui a suivi une cure à Hot Springs, reviendra dimanche dans la capitale. Chemin faisant, il visitera Washington et sera l'hôte de sir Cecil Spring Rice, ambassadeur anglais.

LE C. P. R. EN AUTRICHE

Londres, 25. — Le débat final sur l'affaire du Pacifique Canadien a lieu aujourd'hui au Reichstag autrichien. À cette occasion, le "Morning Post" consacre une colonne à une revue de la situation et fait ressortir le fait que le service Trieste-Canada a été établi en mars de l'année dernière à la demande du gouvernement autrichien. Il ajoute que la manière dont le Pacifique Canadien a été traité par le gouvernement autrichien a créé une impression pénible en Angleterre.

Si vous voulez un cadeau de Noel qui vous rappellera constamment le donateur, choisissez un Victrola. Il n'est pas trop tôt aujourd'hui de songer à vous procurer un Victrola pour Noel. Allez à l'un de nos trois magasins de Montréal et laissez-nous jouer notre musique favorite pour vous, sur le Victrola. Les Victrolas sont faits dans une grande variété de styles et à des prix allant de \$20 à \$300. Ils se vendent à conditions faciles (aussi bas que \$1 par semaine) si désiré. Les Registres Doubles Victrola de 10 pouces coûtent 90c. Demandez notre catalogue donnant la liste de plus de 5000 Registres Victor. Toujours en mains le plus grand choix de Registres Français par les Artistes Français les plus célèbres. BERLINER GRAM-O-PHONE CO. Limited. 270 RUE SAINTE-CATHERINE EST Phone Est 2972. (Près St-Denis) 352 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST Phone O. 572. (Près Av. Collège Mc-Gill) 415 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST Phone O. 2418. (Près Mansfield) MARCHANDS DANS TOUTES LES VILLES.

Royal Canadian Academy of Arts. 35th EXPOSITION ANNUELLE DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, etc., à l'Art Exposition Galleries, 679 rue Sherbrooke Ouest. Ouverte tous les jours de la semaine, de 10 a.m. à 6 p.m. Admission 25 sous. Lundi et jeudi soirs, de 8 à 10, 10 sous.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL AVIS. À partir de mercredi, 26 novembre, les routes suivantes approuvées par la cité de Montréal, seront ouvertes au public: ROUTE 4-B. Les tramways circuleront de la rue Parthenais via Marie-Anne, Saint-André, Duluth, Saint-Denis, Sainte-Catherine et Windsor, retour via Saint-Jacques et Craig jusqu'à Saint-Denis et porteront comme désignation, SAINT-DENIS-WINDSOR. Lorsque les courbes nécessaires seront placées à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, les tramways de cette ligne retourneront à la rue Parthenais, via Beaver Hill et Sainte-Catherine, au lieu de la rue Craig.

ROUTE 4-C. Les tramways de cette route circuleront du coin Papineau et Rachel à la rue des Commissaires via Rachel, Amherst, Ontario, Saint-Laurent, Craig, McGill, Commissaires et Beaulieu, retour via Craig, Hôtel-de-Ville, Ontario, Amherst et Rachel et porteront la désignation AVENUE HOTEL DE VILLE.

ROUTE No. 8. Les tramways d'Outremont ne se rendront qu'au Square Victoria.

FAITES FAIRE VOS IMPRESSIONS. Vous obtiendrez toujours satisfaction en donnant vos commandes à notre bureau. AU DEVOIR. Nous sommes outillés pour tous les genres de travaux.

71a RUE ST-JACQUES. TELEPHONE MAIN 7461. Demandez nos prix avant de donner vos commandes ailleurs.

LE C. P. R. EN AUTRICHE. LE RETOUR DE M. R. L. BORDEN. Ottawa, 26. — M. R. L. Borden, premier ministre du Canada, qui a suivi une cure à Hot Springs, reviendra dimanche dans la capitale. Chemin faisant, il visitera Washington et sera l'hôte de sir Cecil Spring Rice, ambassadeur anglais. Dès que M. Borden sera arrivé, le ministre commencera immédiatement les préparatifs de la prochaine session.

TROIS QUESTIONS INTERESSANTES

Ont été discutées à la Bourse des Immeubles hier après-midi. — Montréal à l'exposition de Lyon. — Un précis historique et un plan de notre ville. — Projet de recensement annuel.

Une trentaine de membres de la Bourse des Immeubles de Montréal, assistaient hier après-midi, à l'assemblée convoquée spécialement pour étudier trois questions intéressantes pour tous ceux qui s'occupent du commerce de l'immeuble à Montréal et tout particulièrement, les membres de la Bourse des Immeubles.

La première mise à l'étude a été celle de la représentation de la ville de Montréal à l'exposition universelle de la Cité Moderne, qui doit avoir lieu à Lyon, France, au cours de l'année prochaine.

Cette question devait être étudiée par le comité de législation de la Bourse, mais pour des raisons urgentes, il a été décidé de la soumettre à une assemblée générale des membres.

Après avoir exposé la question d'une façon succincte, M. Asselin proposa aux membres de bien vouloir entendre les propositions de M. L. Duhieu, ingénieur, professeur à l'École Polytechnique de Montréal.

M. Duhieu est favorablement accueilli par l'assemblée qui écoute avec grand intérêt les propositions qu'il soumet.

Il commence par dire que les expositions générales commencent à être négligées d'une façon systématique, parce que l'on a constaté qu'elles ne remplissent pas exactement le but que l'on se proposait, en les organisant.

M. Duhieu fait ensuite une nomenclature des différents points que devrait toucher, pour intéresser le capital français, dans les entreprises de la métropole.

Les commissaires y travailleront peut-être au conseil lundi prochain.

LE BUDGET DE 1914

LES COMMISSAIRES Y TRAVAILLERONT PEUT-ÊTRE AU CONSEIL LUNDI PROCHAIN.

LE BUDGET DE 1914

LES COMMISSAIRES Y TRAVAILLERONT PEUT-ÊTRE AU CONSEIL LUNDI PROCHAIN.

L'ENQUETE MUNICIPALE SUR LES ACHATS DE TERRAINS

L'échevin Judge nie quelques-unes des déclarations faites à son sujet.

L'échevin Judge a fait hier, une partie des déclarations faites à l'enquête sur l'achat de terrains par la ville, par M. J. U. Emard et M. Théoret, comptable de la Compagnie des Terrains Suburbains.

M. Judge a nié avoir reçu une partie de cette commission. Il a expliqué toutefois qu'il faisait de fréquentes visites à M. Théoret et à M. Emard.

M. Judge a nié avoir reçu une partie de cette commission. Il a expliqué toutefois qu'il faisait de fréquentes visites à M. Théoret et à M. Emard.

DANS LE MONDE OUVRIER

ATTITUDE DES BRIQUETEURS

M. Nadeau, secrétaire de l'Union des briqueteurs a écrit à M. Campeau, du Conseil des Écrites en Construction, une lettre dans laquelle l'Union refuse d'accepter le projet émis par leur bureau de direction pour la fraternité, en temps de grève.

JOUR DE PAYER POUR LES GREVISTES

Aujourd'hui, les 500 ouvriers en congés, des manufactures H. Vineberg et J. Elkin & Co., Ltd., en grève depuis onze semaines, recevront leur salaire des chefs unionistes.

LES EMPLOYES DU GRAND-TRONC

Ottawa, 25.—Le bureau d'arbitrage a décidé que la compagnie du Grand-Tronc devait augmenter les salaires de ses employés.

DANS L'OUEST

Nanaimo, 26.—Le député ministre du travail, M. F. A. Acland est reparti pour Ottawa, après avoir passé une semaine à essayer de régler cette fameuse grève.

DEUX CHEFS OUVRIERS ARRETES

Trinidad, Colo., 26.—Un nommé Lewis Zancanelli, arrêté sous l'accusation d'avoir assassiné George W. Belcher, un détective vu dans les rues, le 20 courant, a déclaré avoir reçu \$25, pour tuer Belcher, et devait en recevoir \$1,000 après coup.

GRANDE ASSEMBLEE PUBLIQUE

Le premier lundi de décembre prochain, l'Union des charpentiers-menuisiers invite les ouvriers, qu'ils soient unionistes ou non à une grande assemblée publique, dans un but d'organisation.

LES ACHERES DE L'INDIANA

Chicago, 25.—Des rapports authentiques annoncent que des centaines d'employés ont été éconduits par la U. S. Steel Corporation, à Gary, Ind. Des démentis formels ont été opposés à cette nouvelle.

SI VOUS ATTENDEZ...

trou par vous, vous risquez de ne pas être servis à temps pour les fêtes. Il n'y a plus que quelques semaines; venez aujourd'hui chez Albert Dumas, photographe, 249 Sainte-Catherine Est, près Sanguinet. Tél. Est 5656.

POUR BIEN PASSER L'HIVER.

Les ouvriers semblent vouloir passer l'hiver, car en plus des soirées déjà données par nos amis, plusieurs unions se préparent à de nouvelles fêtes.

LIBRE DE CES TROIS MALADIES

"Fruit-a-tives" lui apporte une santé parfaite. Avon, Ont., 14 mai 1913. "Je me sens plus jeune depuis que j'ai pris "Fruit-a-tives". Je souffrais beaucoup des hémorroïdes, de constipation et de dérangement d'estomac, mais j'ai trouvé que "Fruit-a-tives" est la panacée pour les trois.

Maintenant je suis débarrassé de toutes ces maladies, je jouis d'une excellente santé, et je suis capable de faire tout ce que je veux.

J'ai toujours "Fruit-a-tives" à portée, et je n'en suis jamais dépourvu. J'en apporte même avec moi quand je vais en automobile, afin de toujours en avoir sous la main.

Vous ne tousserez plus lorsque vous aurez pris quelques doses de Sirop Mathieu



au Goudron, à l'Huile de Foie de Morue et autres Extraits Médicinaux. Parce qu'il calme l'irritation des bronches et des poumons, prévient les quintes de toux, soutient les forces du malade et assure une prompt guérison.

LES CAISSES POPULAIRES

Québec, 26.—M. le commandeur Alph. Desjardins, est arrivé hier de Stanfold, comté d'Arthabaska où il a fondé une caisse populaire dimanche. Dès le premier jour, 120 sociétaires se sont inscrits et ont souscrit 350 parts, et d'autres quelques jours, le nombre des sociétaires a été de 400 à 500.

NOTES DE HULL

Ottawa, 26.—Hier matin on a célébré à Hull avec éclat les noces d'or de M. F. F. Desjardins, entrepreneur de pompes funèbres. M. Desjardins a eu vingt enfants et compte de nombreux petits enfants.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

AVIS

ROUTE 4-B

ROUTE 4-C

ROUTE No. 8

Soumissions

PLANCHERS EN CIMENT

DES SOUMISSIONS sous enveloppes cachetées, pour la confection de planchers en ciment au Marché Bonsecours, adressées aux Commissaires et déposées à leur bureau à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, mardi, le 9 décembre 1913.

CITE DE MONTREAL

Vente à l'enchère de matériaux de démolition

Sur les lieux, à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées, seront vendus à l'enchère, tous les matériaux de démolition du bâtiment suivant:

JEUDI LE 27 NOVEMBRE 1913, A 10 HEURES 30 A. M.

Partie du bâtiment situé sur le lot du cadastre No. P. 63 et portant le numéro civique 315 rue Saint-Paul, quartier Centre, tel qu'il appartient au plan préparé par Geo. Janin, ingénieur en chef et inspecteur de la Cité, en date du 9 janvier 1913.

CONDITION QUANT AU PRIX: Argent comptant.

Un pour cent payable pour droits du gouvernement.

Les autres conditions seront lues lors de la vente et devront être acceptées par l'acquéreur.

Par ordre du Bureau des Commissaires. L. N. SENECAI, Secrétaire.

MARCOITE FRERES, Encanteurs, Bureau des Commissaires, Hôtel de Ville, Montréal, 20 novembre 1913.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

LA VOIE DOUBLE MONTREAL ET TORONTO.

MONTREAL-OTTAWA

LE PACIFIQUE CANADIEN

TORONTO

EXPOSITION INTERNATIONALE DE BESTIAUX

EXPOSITION DE BESTIAUX

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR



4421.—Manteau pour dame, de 50 à 40 pouces de buste. Matériaux 4 verges 1-4 en 54 pour 26 de buste.

COUPON

Département des Patrons au "Devoir"

Écrivez habilement.

PATRON No. 4421.

Quand vous désirez un patron soit pour fillette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure; mentionnez l'âge seulement.

(A suivre)

Feuilleton du DEVOIR L'Oiseau de France par L. de KERGUY

entretenir ne concerne que M. de Rochecourt. Gilbert jouait nerveusement avec un coupe-papier; ce gros homme l'impitoyait.

français sans autre fortune que sa découverte? —Oh! monsieur, fit l'étranger avec un gros rire, nous n'employons pas ces mots-là. Nous vous proposons une affaire avantageuse honorable...

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Heurt et Harrison, 26 rue Notre-Dame Est, 3, de Montréal, mardi 25 novembre.

DEMAIN

(Service de la Presse Associée) (Service de la Presse Associée) (Service de la Presse Associée)

LA GUERRE AU MEXIQUE

LES REBELLES FONT SAUTER UN CONVUL-SEPT CENTES FEDERAUX PRISONNIERS.

L'ETAT DE CHIHUAHUA.

Mexico 26.—Les rebelles ont réussi à faire sauter à la dynamite un autre train du chemin de fer national chargé de troupes, entre San-Luis-Potosi et Saltillo.

FEDERAUX PRISONNIERS

El Paso, 26.—Sept cents prisonniers fédéraux sont arrivés de bonne heure, ce matin, sur un convoi spécial de Tierra Blanca.

Les officiers constitutionnalistes sur le champ de bataille et à Juarez ont lué la conduite du général Caravio, le dernier commandant fédéral qui ait battu en retraite dans le comté au sud de Juarez.

On rapporte encore que le général José Ynez Salazar a été fait prisonnier dans l'attaque de la ville de Juarez.

Le général Villa a dit hier soir, dans un message au colonel Juan Medina qu'il ne veut courir aucun risque et qu'il ne laissera pas le champ de bataille au sud de Juarez dégarni pour une nouvelle attaque réelle ou feinte des fédéraux.

On croit ici que la retraite soudaine des fédéraux est due à quelque cause inconnue, peut-être à l'épuisement de leurs munitions qui ne leur permettrait pas de résister à une nouvelle attaque.

On croit généralement à Juarez que les fédéraux n'essaieront pas de reformer leurs forces débandées. Ils sont séparés de la frontière américaine au nord et au reste du Mexique au sud.

Les rebelles occupent presque toutes les villes de quelque importance, dans l'Etat de Chihuahua et la capitale de cet Etat constitue une place isolée sur la carte au Mexique.

On peut se ravitailler par le sud, où la route est coupée par de nombreux bandes insurgées. Comme Villa contrôle le nord de l'Etat, la ville de Chihuahua, commandée par le général Mercada, sera forcée de se rendre ou de subir la famine. Les munitions manquent.

Les typos au Théâtre-National

C'est ce soir — les amis de nos typos sont priés de ne pas oublier — qu'a lieu au théâtre National la soirée de gala au bénéfice de l'Union Typographique Jacques-Cartier, No. 15.

Nous engageons nos lecteurs à encourager les typos en affluant au théâtre National, à la pièce à l'affiche est: Vers l'Amour, drame, de Léon Gaudillot.

A LA POLICE

PAS DE PITIE! Lundi dernier comparait devant le magistrat Lafontaine une jeune femme, May Parnan, accusée de vol à l'étalage chez Scroggie. A la demande de l'avocat de la défense, la sentence fut remise à ce matin, en attendant de produire un certificat de médecin attestant que la femme était dans un état de santé nécessitant le repos.

Le docteur Ross interrogé par le magistrat en cour d'enquête répondit que si la mère était condamnée à la prison, son séjour en ce lieu pourrait peut-être causer un tort irréparable à l'enfant et à la mère. Malgré cette déclaration, l'accusée fut condamnée à trois jours de prison sans option d'amende, par le magistrat Uric Lafontaine.

POURVOYEUR DU VICE Pour avoir conduit une jeune fille de 17 ans dans un maison de désordre au No 361 rue Hôtel de Ville, un nommé Charles Carle a été condamné ce matin par le recorder Geoffroy à \$100 d'amende. Le propriétaire de la maison, Fortunat Bélanger, recevra sa sentence demain matin.

VOL DE CANARDS Arthur Couture, sans domicile connu, arrêté hier après-midi pour vol de canards chez Hutton et Cie, a été condamné ce matin par le magistrat Lafontaine à 3 semaines de prison.

SIX MOIS DE PRISON Le juge Cross siègeant ce matin en Cour du Banc du Roi a rendu jugement dans la cause de Samuel Rancor, accusé de tentative de meurtre sur la personne de Davison le 15 juin dernier. L'accusé a été condamné à un an de prison, son temps commençant à compter lors de la date de son arrestation, c'est-à-dire le 15 juin.

"MONTMARTRE ET SES CHANSONNIERS" Le samedi, 6 décembre prochain, M. André Rostand fera dans l'une des salles de l'hôtel Ritz-Carlton, une conférence sur le Montmartre et ses chansonniers. La conférence commencera à 8 heures 30 du soir. Elle sera l'une des plus originales de la série que M. Rostand fait en ce moment, car le conférencier se propose de reconstituer au Ritz certaines petites scènes très spirituelles, telles qu'il s'en passe dans les estaminets de la Butte. Le franc rire sera à l'ordre du jour. Puis on aura le plaisir d'entendre plusieurs chansons montmartroises interprétées par les artistes suivants: Mme Lamoureux (née Gertrude Chabot), Mlle Ida Morin et Sainte-Marie ainsi que par notre camarade Paul-G. Oulmet.

CHEZ LE CORONER Le coroner McMahon a disposé ce matin des cas suivants: Norman Binmore, qui est tombé du neuvième étage, hier matin, à l'édifice de la Banque des Cantons de l'Est, coin Mc-Gill et Saint-Jacques. Les principaux témoins dans cette enquête ont été Mlle Mary Jacob, qui se trouvait dans la pièce voisine de celle où se tenait Binmore, au moment de l'accident, et le détective Conors qui est allé visiter les pièces. Le coroner a rendu un verdict de mort accidentelle.

Carroll Quinlan qui s'est suicidé en se jetant à l'eau hier. Le verdict rendu est celui de suicide dans un moment de découragement.

L'assistant-coroner Birton a disposé d'un cas de mort subite: John Danglefield, 65 ans, 68 Coleraine. Voici le rapport du bureau du coroner pour les vingt premiers jours de novembre: Morts naturelles, 18; morts accidentelles, 21; homicides excusables, 6; pas de crime, 1; suicides, 3; meurtres, 2; total, 36; 4. Total des cas, 53.

Il y eut 36 enquêtes par jury et 19 cas ont été réglés par le coroner ou par son assistant.

Les deux causes de meurtre sont celles d'Umberto Colifano et de Giovanni Laluna.

FILLES On demande des jeunes filles pour travailler dans le département d'expédition au journal "Le Devoir" 2 hrs 1/2 d'ouvrage par jour. S'adresser à H. Menier de 1 1/2 à 5 hrs p. m.

LES PETITS CADEAUX TERRIBLE COLLISION

M. F. H. Carlin, qui a vendu un terrain à la Ville, déclare qu'il a donné \$5,000 à M. Jos. McDonnell et autant à M. J. B. Lamoureux, alors échevin, sans s'informer du travail qu'ils avaient fait pour lui

Vous avez votre livret de banque et vous chèque? — Non. — Vous les apporterez. — Me Desaulniers.—Vous consentiez à donner \$5,000 pour l'influence de M. McDonnell? — Je ne dis pas cela. Je l'ai payé pour le travail qu'il a fait.

M. Carlin n'a pas donné son propre chèque à M. McDonnell, mais un chèque reçu pour une vente faite par lui. — Il a aussi, dit-il, donné une commission de \$5,000 à M. J.-B. Lamoureux, alors échevin, l'ai payé en billets de banque. Chacun d'eux ignorait ce que recevait l'autre.

—Pour vous avoir tenu au courant? — Oui, pas pour autre chose. Je me suis cru justifiable de payer ces commissions. — M. Lamoureux a-t-il dit s'il devait partager cet argent? — Il ne m'a rien dit.

—Combien vous a-t-il dit qu'il devait donner à d'autres? — Il ne m'a pas dit. Je ne jure rien. — A-t-il mentionné des noms? — Vous avez nommé \$5,000. — M. Lamoureux sans savoir pourquoi? — J'étais libre de donner tout argent comme je le voulais.

—Quels noms M. Lamoureux a-t-il mentionnés? Des noms de fonctionnaires? — Je ne me rappelle pas. — Des noms de fonctionnaires? — Je ne me rappelle pas. — Avez-vous payé d'autres commissions? — Non.

—Pourquoi n'avez-vous pas donné un chèque à M. Lamoureux? — Je ne sais pas. — Portez-vous d'habitude \$5,000 dans votre poche? — Non.

Le témoin a rencontré M. Lamoureux à l'hôtel Queen's. Personne n'était présent à l'épave. — Quel travail M. Lamoureux a-t-il fait pour sa commission? — Je ne sais pas. — Je ne vous pas promis une commission pour ce service ou son influence? — Pour qu'il me tienne au courant.

Vous connaissez l'histoire du bref d'injonction de M. J. Birchough contre l'achat de votre propriété? Savez-vous quelle raison il avait? — Non. — Le témoin devra apporter ses chèques et son livret cet après-midi.

LA BARGE "DIAMOND" SAISIE. A 5 heures, un mandat de saisie a été pris en Cour de l'Échiquier par la Montreal Dry Dock Ship Repairing Company, contre la barge "Diamond", dont elle réclame \$390.

LE TESTAMENT VAUT CONTRE LE CONTRAT DE MARIAGE. Le juge Demers établit, dans une cause où quelqu'un a prétendu rendre un contrat de mariage, qu'un testament vaut contre un contrat de mariage.

Oliver Tassé avait légué tous ses biens à sa femme par testament, mais auparavant, dans leur contrat de mariage les deux époux s'étaient engagés à rendre les biens à leurs héritiers naturels, au cas où il surviendrait un décès avant le mariage. Après la mort de son mari Mme Tassé se remaria, et son beau-frère réclama sa part des biens, soit les cinq sixièmes, se basant sur l'ancien contrat, mais la Cour a renvoyé l'action avec dépens, démontrant que le testament postérieur au contrat, vaut contre lui.

Didier Pitre, sportsman populaire, intente une action en dommages contre le journal le "Star", ayant à se plaindre d'un article publié à son sujet, jeudi.

COMME NAGUERE LES GRECS. M. Samuel Laing enseigne la danse. M. Norman aussi, mais les conférences ne sont pas intéressantes. Me Léopold Houli a demandé un mandat de prohibition contre les magistrats de la Cour de Police qui lui a été accordé. Voici les faits de cette affaire intéressante:

Le ministre de l'Agriculture à Ottawa, avait chargé son inspecteur M. J. G. Bouchard, de faire une enquête sur la vente du beurre à Montréal. Plusieurs plaintes avaient été portées contre certains commerçants peu scrupuleux à l'effet qu'ils mélaient à leur beurre, soit de la crème, soit du lait ou de l'eau en trop grande quantité.

Huit de ces marchands ambulants ont été traduits en Cour de police le 11 novembre par M. Bouchard. Aujourd'hui, la plupart de ces marchands contestent la compétence du tribunal, et demandent que des brevets de prohibition émanent pour empêcher les magistrats de police de les juger.

Me L. Houli, au nom de plusieurs accusés, prétend que la juridiction de ces magistrats est limitée à \$40 seulement, et quant aux infractions excédant cette somme, il n'y a que les tribunaux civils seuls, qui sont compétents en la matière. Or, l'offense qu'on reproche aux accusés, est punissable de pas moins de \$200.

Il s'agit de faire décider maintenant, quelle est la définition du mot "peut", "may be", "could" etc. F. C. 1905, ch. 85.

Me Houli a cité une foule d'autorités pour démontrer que le mot "may be" est impératif et non facultatif. En d'autres termes, le mot "may" est le même que "shall".

Les vendeurs de beurre devaient être jugés en Cour de police, mercredi le 26. Le bref de prohibition aura donc pour effet d'empêcher l'audition de ces causes, jusqu'à adjudication par la Cour Supérieure, sur le mérite même du bref de prohibition.

L'ANTHRAX CHARBONNEUX (Service de la Presse Associée) Washington, 26 — L'anthrax, une des maladies les plus contagieuses des bestiaux et qui se communique souvent à l'homme, a été transmis par une mouche dans des expériences faites par M. B. Mintzman, entomologiste du département d'Agriculture aux Philippines. M. Mintzman annonce sa découverte dans un communiqué au Dr C. Rucker, assistant-chirurgien général du bureau public d'hygiène.

LA VICTOIRE DES INSURGES (Service de la Presse Associée) El Paso, Texas, 26. — Le général Villa soutient encore que les fédéraux ont battu en retraite honteusement. Les autres déclarations sont que leurs trains ont leur artillerie de campagne sont en sa possession. On attend le champ de bataille un train avec 400 prisonniers fédéraux. Il paraît évident maintenant qu'après 30 heures de combat, les rebelles vont garder la ville de Juarez. Villa dit qu'il aura poursuivi les fédéraux immédiatement, mais il manque de munitions et il sera forcé de retarder la poursuite. Il dit que des forces suffisantes assiègent actuellement Chihuahua et empêcheront les fédéraux en retraite, de rentrer dans la capitale de l'Etat. S'il est vrai que leurs trains ont été capturés, les rebelles, les fédéraux sont sans provisions et sans moyens de transport, dans un désert et à 20 milles de leurs bases d'opérations.

On évalue à trois cents le nombre total des morts, pendant la bataille, le nombre des blessés est encore plus considérable.

LE SUPERDREADNOUGHT WARSPIITE (Service de la Presse Associée) Devonport, Angleterre, 26 — Le superdreadnought Warspite a été lancé ici aujourd'hui, en présence d'une foule énorme. Ce navire sera nu uniquement par des machines à essence, et pourra contenir 4,000 tonnes d'approvisionnement de combustibles liquides, soit assez pour faire le tour du monde.

L'armement du Warspite consistera de huit canons de 15 pouces et de plusieurs canons à dirigeables. Il coûtera en tout \$14,000,000.

UN VOL DE \$250,000 New-York, 26. — James Edward Foye, ancien commis de M. John W. Gates, a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$250,000 de valeurs à une personne dont l'identité n'a pas été révélée par la police.

Foye a été arrêté hier soir comme il descendait d'un train de Philadelphie. Dans ses poches les inspecteurs ont trouvé un chèque certifié de \$97,000 et \$5,000 en billets de banque tout neufs. On croit que le tout provient de la vente des valeurs.

Foye a retenu les services de William T. Jerome, ancien procureur du district de New-York.

Où Acheter Demain

Vallières Foulards pour Hommes. Foulards en mercerisé "Phoenix", et aussi avec frange, dans les gris, blanc, cardinal, noir, et bleus à... 25c. Foulards en mercerisé, qualité supérieure avec frange de soie, 6 pouces de large, dans les couleurs assorties à deux tons, avec frange, à partir de \$1.00 jusqu'à... \$7.00.

A CEUX QUI APPRÉCIENT les ameublements de style, nous serons heureux de faire voir les jolis sets de table à dîner "Hoppelwhite", Sheraton, Jacobin, Colonial, William and Mary, exposé sur notre premier plancher. Leur style pur, le fini soigné des bois, et leur prix raisonnable, seront certainement appréciés des acheteurs.

La Compagnie ECONOMISEZ 33 1/2 p.c. ET 50 p.c. Sur l'achat de ce dont vous avez besoin en fait de SERVICES A DINER, Porcelaine et Semi-Porcelaine. VERRES, Cristal et Verre Taillé. LAMPES Électriques ou à Pétrole pour tous les appartements. OBJETS D'ART, Marbres, Bronzes, Groupes — Lampes Électriques, et Vases en Porcelaine, Abat-jour en Soie, Jardinières, Terra Cotta Italique, Cuivres, etc.

Réduction Incroyable sur toutes nos Couchettes de Cuivre. Notre stock immense doit être diminué considérablement pour faire place aux marchandises pour les fêtes qui nous arrivent. Ces quelques prix vous donneront une idée des réductions qu'on fait chez Archambault No. 248.—Couchette de cuivre, finie satin, Valant \$16.00, pour... \$ 9.99. No. 248.—Couchette de cuivre, Valant \$12.75, pour... \$ 7.99. No. 1001.—Couchette de cuivre, Valant \$90.00, pour... \$ 53.75.

Thermos. Conserve les breuvages chauds ou froids pendant 24 heures. PRIX CONSIDÉRABLEMENT REDUITS. Nous venons d'en recevoir un assortiment complet, \$1.25 et plus. PHARMACIE LECOURS & LANGTOT, Coin St Denis et Ste Catherine.

Dupuis Frères Parapluies pour enfants. PARAPLUIES POUR GARÇONNETS, monture paragon, couverture en taffetas de coton noir, longueur 20 pouces, manches en bois. Valeurs 50 cents, pour... 39c. PARAPLUIES POUR FILLETES, 22 pouces, avec manches directoire fantaisie, très bonne couverture en taffetas, monture paragon. Valeur, 90 cents, pour... 59c.

D. GAGNON & CIE Magasin à Rayons. Les personnes ayant à renouveler quelques tapis ou prélatrs, sont spécialement invitées à venir visiter les nouvelles marchandises, justement reçues. Tapis à la verge, pour chemins ou escaliers, de 25c à 50c, 75c, \$1.00 la verge. Tapis jute ou tapissés, prix suivant la qualité, de 25c à 50c. Tapis carrés, ruzes, sans contour, dans toutes les grandeurs pour couvrir à vos appartements à \$5.25, \$6.75, \$8.50, \$9.00, \$10.00, \$11.50, \$12.50, etc. Prélatrs pesants, beaux dessins dans toutes les largeurs, spécial à 30c. Prélatrs et linoléums très épais, à 40c, 45c, 55c la verge.

N.-G. Valiquette Un moyen commode de choisir des papiers-tentures. Notre support mobile vous permet de voir une centaine de patrons différents de papiers-tentures, en quelques minutes, et vous les voyez tels qu'ils paraissent sur les murs. Le temps qui vous est épargné par ce simple dispositif devrait être un puissant argument pour vous engager à venir nous voir quand vous serez en quête de papiers-tentures.

VOYAGE D'ETUDE EN ANGLETERRE ET EN ALLEMAGNE. Londres, 26. — M. Thomas Molloy, secrétaire du Saskatchewan Labor Bureau, est actuellement en Europe, où il est allé étudier sur place les conditions économiques dans lesquelles se trouvent actuellement les classes ouvrières.

SIR FREDERICK TAYLOR. Londres, 26 — A l'occasion de son prochain départ pour le Canada, Sir Frederick William Taylor, qui vient d'être nommé gérant général de la banque de Montréal, sera l'hôte du Canada Club, le trois décembre prochain. On espérait que Sir Percy Girouard présiderait la réunion, mais on croit qu'il en sera empêché par le mort récente de son beau-père, Sir Richard Salomon.

LA CONFERENCE DE LA PAIX (Service de la Presse Associée) La Haye, Hollande, 26 — On trouve dans les déclarations provenant des cercles diplomatiques et officiels la confirmation de la nouvelle que la troisième conférence de la Paix sera probablement remise à plus tard. On croit qu'elle ne pourra se réunir avant 1916 ou 1917.

TRENTE CHINOIS NOYES (Service de la Presse Associée) Hong-Kong, 26. — Le navire japonais "Soshu-Maru", a frappé aujourd'hui une embarcation dans le port, et 30 Chinois qui s'y trouvaient se sont noyés.

DECES. BARRETT — A Contrecoeur, le 24 novembre 1913, à l'âge de 83 ans et 10 mois, est décédé Marie Malo, épouse de Gustave Barrelet. Les funérailles auront lieu jeudi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, à 8 heures, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 9 heures. Les parents ont prié d'assister sans autre invitation.